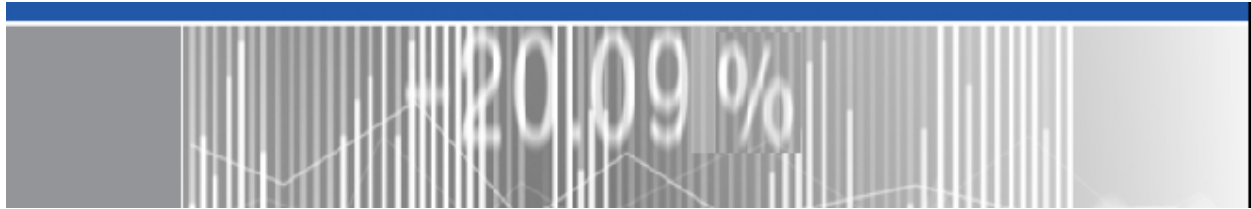




STATISTIQUES

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC PRINCIPALES TENDANCES 2015

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Faits saillants

- Le taux global de criminalité a diminué de 3,2 % en 2015, ce qui est inférieur à la réduction moyenne de 10 % des deux années précédentes.
- L'indice de gravité des crimes violents affiche une hausse de 3,0 % par rapport à 2014.
- Le taux d'infractions contre la personne a augmenté de 1,0 % en 2015.
- En 2015, on enregistre une hausse de 9 homicides et de 65 tentatives et complots en vue de commettre un meurtre.
- On dénombre 328 victimes d'agressions sexuelles de plus qu'en 2014.
- Le taux d'infractions contre la propriété a diminué de 4,1 % en 2015.
- Le nombre de fraudes commises au moyen d'un ordinateur est en hausse de 189,2 % depuis 2006.
- On enregistre 2 378 infractions contre l'administration de la loi et de la justice de moins qu'en 2014. Cette diminution contribue majoritairement à la baisse de 7,6 % du taux des autres infractions au Code criminel observée en 2015.
- Le taux d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule a diminué de 3,7 % en 2015.
- On dénombre 257 crimes motivés par la haine en 2014, soit 73 de plus que l'année précédente.

Table des matières

Liste des graphiques	4
Liste des tableaux	5
Notes méthodologiques	6
<i>Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)</i>	<i>6</i>
<i>Limites des statistiques sur la criminalité</i>	<i>6</i>
<i>Sources des données et méthodes de calcul</i>	<i>7</i>
Introduction	8
Chapitre 1 : Une régression moins marquée de la criminalité	9
1.1 <i>Le taux global de criminalité</i>	<i>9</i>
1.2 <i>La répartition des infractions au Code criminel</i>	<i>10</i>
1.3 <i>L'indice de gravité des crimes</i>	<i>12</i>
1.4 <i>Les taux régionaux d'infractions</i>	<i>15</i>
Chapitre 2 : L'analyse des principales catégories d'infractions	17
2.1 <i>Les infractions contre la personne</i>	<i>17</i>
2.2 <i>Les infractions contre la propriété</i>	<i>23</i>
2.3 <i>Les autres infractions au Code criminel</i>	<i>30</i>
2.4 <i>Les infractions relatives à la conduite d'un véhicule</i>	<i>35</i>
2.5 <i>Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants</i>	<i>38</i>
Chapitre 3 : Les crimes haineux	40
Annexe 1 – Les catégories d'infractions au Code criminel	44
Annexe 2 – Les graphiques complémentaires sur les homicides	45
Références	47

Liste des graphiques

Graphique 1	Évolution du taux global de criminalité, Québec, 2006 à 2015.....	9
Graphique 2	Répartitions des infractions au Code criminel, Québec, 2015p.....	11
Graphique 3	Évolution de l'indice global de gravité de la criminalité, Québec, 2006 à 2015.....	12
Graphique 4	Évolution de l'indice global de gravité des crimes violents, Québec, 2006 à 2015.....	13
Graphique 5	Évolution de l'indice global de gravité des crimes sans violence, Québec, 2006 à 2015.....	14
Graphique 6	Taux régionaux d'infractions au Code criminel, Québec, 2015p.....	15
Graphique 7	Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2006 à 2015.....	17
Graphique 8	Taux d'infractions contre la personne, régions du Québec, 2015p.....	18
Graphique 9	Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2006 à 2015.....	23
Graphique 10	Taux d'infractions contre la propriété, régions du Québec, 2015p.....	25
Graphique 11	Évolution du taux d'auteurs présumés d'infractions contre la propriété chez les jeunes de 12 à 17 ans, Québec, 2006 à 2015.....	27
Graphique 12	Nombre de fraudes par ordinateur, Québec, 2006 à 2015.....	28
Graphique 13	Évolution du taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2006 à 2015.....	30
Graphique 14	Taux des autres infractions au Code criminel, régions du Québec, 2015p.....	31
Graphique 15	Évolution du nombre d'infractions relatives à la prostitution, Québec, 2006 à 2015.....	33
Graphique 16	Évolution du nombre d'infractions relatives à la pornographie juvénile, Québec, 2006 à 2015.....	34
Graphique 17	Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule, Québec, 2006 à 2015.....	35
Graphique 18	Taux d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule, régions du Québec, 2015p	36
Graphique 19	Taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, régions du Québec, 2015p	38
Graphique 20	Nombre total de crimes haineux et de crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle, Québec, 2009 à 2014.....	40
Graphique 21	Répartition des infractions relatives aux crimes haineux, Québec, 2014a.....	41
Graphique 22	Crimes haineux envers la religion, Québec, 2013 et 2014a.....	43
Graphiques complémentaires sur les homicides		
Graphique 23	Répartition selon le sexe des victimes d'homicides, 2014a et 2015p.....	45
Graphique 24	Répartition selon le type d'arme ayant causé des blessures, 2015p.....	46
Graphique 25	Répartition selon le lien entre la victime et l'auteur présumé, Québec, 2014a et 2015p.....	46

Liste des tableaux

Tableau 1	Nombre et taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 et 2015.....	10
Tableau 2	Nombre et taux régionaux d'infractions au Code criminel, Québec, 2014 et 2015.....	16
Tableau 3	Nombre et taux d'infractions contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 et 2015.....	19
Tableau 4	Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 et 2015.....	20
Tableau 5	Nombre de voies de fait selon la catégorie d'infractions, Québec, 2010 à 2015.....	21
Tableau 6	Répartition des victimes de voies de fait selon la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2015p.....	21
Tableau 7	Évolution du nombre de vols qualifiés et d'extorsions, Québec, 2006 à 2015.....	22
Tableau 8	Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 et 2015.....	24
Tableau 9	Évolution du nombre de vols, Québec, 2006 à 2015.....	26
Tableau 10	Nombre de fraudes, Québec, 2014 et 2015.....	29
Tableau 11	Nombre et taux d'infractions des autres infractions au Code criminel, Québec, 2014 et 2015.....	32
Tableau 12	Infractions relatives à la conduite d'un véhicule, Québec, 2014 et 2015.....	37
Tableau 13	Infractions relatives aux drogues et autres substances, Québec, 2014 et 2015.....	39
Tableau 14	Types de crimes haineux, Québec, 2013 et 2014.....	42

Notes méthodologiques

Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)

Les données sur la criminalité sont recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité selon des règles communes qui sont partagées par les corps de police partout au Canada. Cette norme est appliquée par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) de Statistique Canada et offre deux méthodes de collecte des données : le programme agrégé et le système de rapport fondé sur l'affaire (ou l'événement).

Le programme agrégé correspond au Programme DUC 1 qui a été mis en œuvre en 1962 par le bureau fédéral de la statistique (ancêtre de Statistique Canada). Après plusieurs années d'utilisation, le besoin d'accroître l'utilité de la déclaration par une collecte plus complète s'est fait sentir. Ainsi, un des premiers mandats du CCSJ lors de sa création en 1981 était de revoir le programme, ce qui a mené à la création du système fondé sur l'affaire, dont l'implantation s'est amorcée en 1988. Cette nouvelle version, le programme DUC 2, permet d'obtenir plus d'information en rendant possible la saisie des caractéristiques de l'affaire, des victimes et des auteurs présumés. Mentionnons que le programme DUC 2 continue d'évoluer en fonction des modifications législatives au Code criminel et, de façon plus anecdotique, à la suite des recommandations du Comité des informations et statistiques policières. En 2004, le Programme DUC 2.1 a été révisé pour créer la version 2.2 (version actuelle) dans laquelle il est possible d'inscrire si une affaire criminelle est liée au crime organisé, à un gang de rue ou s'il s'agit d'un crime motivé par la haine ou d'un cybercrime.

Depuis 1979, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est responsable de la banque de données DUC pour l'ensemble du Québec, à l'exception des infractions déclarées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et certains corps de police autochtones qui n'alimentent pas encore la banque de données. Après un processus d'analyse et de correction, le MSP transfère ses statistiques policières au CCSJ, qui s'en sert pour produire ses publications.

Limites des statistiques sur la criminalité

Les données sur la criminalité ne reflètent pas l'ensemble des crimes commis sur un territoire pour une période donnée. En effet, seules les infractions détectées par les organisations policières ou celles qui leur sont signalées et qui s'avéreront fondées seront enregistrées et comptabilisées. Une étude des données du sondage canadien de victimisation menée en 2009 par Ouimet et Jasmin-Tessier révèle que tous les délits ne sont pas signalés aux autorités dans les mêmes proportions. Par exemple, environ 3 % des voies de fait seraient déclarées à la police comparativement à 51 % des vols par effraction (Ouimet, 2015). Ces chiffres démontrent que certains facteurs, comme le caractère humiliant ou compromettant du délit, l'âge de la victime et sa relation avec l'auteur présumé peuvent grandement influencer le taux de déclaration des différentes catégories d'infractions. Les crimes plus graves, de nature violente et comportant une victime directe, sont plus susceptibles d'être signalés que d'autres types de délits (Perreault, 2010).

Sources des données et méthodes de calcul

Extraction des données

Les données de 2015 sont celles enregistrées avant le 1^{er} mars 2016. Elles comprennent tous les dossiers du Programme DUC 2.2 traités en 2015. La base de données des affaires criminelles étant dynamique, l'extraction des données d'une année est réalisée trois mois après le début de l'année suivante. L'information est ainsi plus juste, notamment celle traitant de l'auteur présumé et du statut de classement du dossier, ces données étant souvent colligées après quelques mois d'enquête. Au moment d'extraire les données de 2015, celles de 2014 ont été actualisées afin de prendre en compte toutes les modifications apportées au cours de l'année suivante et deviennent les données définitives.

Dénombrement des infractions

Conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2.2, les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'une même affaire. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de chaque événement est comptabilisée lors de la production des statistiques officielles. Cette méthode engendre une sous-estimation des crimes les moins graves.

Également, précisons que le dénombrement des infractions varie selon les types de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre d'infractions correspond au nombre de victimes, sauf pour quelques exceptions comme le vol qualifié ou l'extorsion. Pour ces cas, tout comme les infractions contre la propriété et les autres infractions au Code criminel, le décompte s'effectue par affaire sans égard au nombre de victimes.

Méthodes de calcul

Pour les calculs (somme, taux, variation, etc.), nous utilisons la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques qui est limitée à une décimale. Calculer à partir de la valeur réelle assure l'exactitude optimale des résultats, particulièrement avec des nombres décimaux. De plus, certains calculs comme la moyenne des fluctuations annuelles sont produits à l'aide d'une fonction logarithmique.

Introduction

Depuis 1973, le MSP publie un rapport statistique annuel sur l'état de la criminalité au Québec, conformément à l'article 9 de la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (RLRQ, chapitre M-19.3). Bien que les statistiques policières ne couvrent pas l'ensemble des crimes commis sur le territoire, elles constituent néanmoins l'un des meilleurs indicateurs pour analyser la fréquence et la nature de la criminalité déclarée par les corps de police.

Les deux premiers chapitres dressent le portrait général de la criminalité au Québec en 2015. Les principales catégories d'infractions au Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46) et à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LC 1996, c. 19) y sont analysées en mettant l'accent sur les tendances évolutives depuis 2006. Y sont également présentés des portraits régionaux pour chacune des grandes catégories d'infractions. Le troisième chapitre, quant à lui, est consacré aux crimes haineux et couvre la période de 2009 à 2014.

Mentionnons que l'analyse statistique de certains crimes violents comme les infractions sexuelles et les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal font l'objet de publications distinctes.

Enfin, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

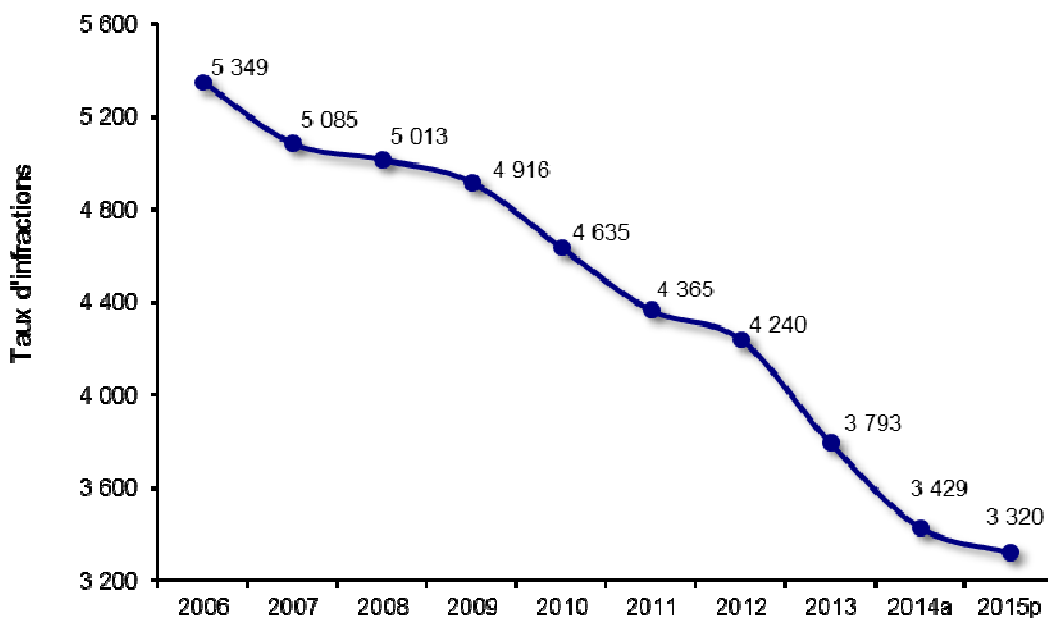
Chapitre 1 : Une régression moins marquée de la criminalité

1.1 Le taux global de criminalité

Observable depuis plusieurs années, la tendance à la baisse de la criminalité a ralenti au Québec en 2015. Le taux global de criminalité de 3 320 infractions par 100 000 habitants représente une diminution de 3,2 % par rapport à 2014, ce qui est inférieur à la réduction moyenne de 10 % des deux années précédentes. Cela dit, la criminalité a chuté de façon considérable au cours de la dernière décennie, le taux global affichant une baisse de 37,9 % par rapport à celui de 2006 (graphique 1), ce qui constitue une diminution moyenne de 4,7 % par année.

Le **taux de criminalité** est une mesure standardisée utilisée principalement pour effectuer des comparaisons dans le temps ou entre des territoires. Il permet de mesurer le volume de la criminalité déclarée en exprimant le rapport entre le nombre d'infractions et la population du territoire visé (par exemple, une région), calculé par 100 000 habitants. Les données sur la population proviennent des estimations de Statistique Canada.

Graphique 1
Évolution du taux global de criminalité, Québec, 2006 à 2015



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En 2015, ce sont 274 343 infractions au Code criminel qui ont été déclarées par les organisations policières de la province, soit 7 379 infractions de moins qu'en 2014 (tableau 1). Fait à souligner, les infractions contre la personne affichent une première hausse en 10 ans. Pour leur part, la baisse des taux

de toutes les autres grandes catégories d'infractions a ralenti en 2015. En outre, les infractions contre la propriété affichent une diminution de 4,1 %, comparativement à 10,2 % l'année précédente, et le taux des autres infractions au Code criminel a diminué de 7,6 %, ce qui représente 10,1 % de moins que la variation de 2014. Une analyse plus détaillée de ces fluctuations sera présentée au prochain chapitre.

Tableau 1
Nombre et taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 et 2015

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2014a	2015p	Écart	2014a	2015p	Variation annuelle (en %)
Infractions contre la personne	75 196	76 421	1 225	915,4	924,8	1,0
Infractions contre la propriété	170 740	164 665	-6 075	2 078,4	1 992,7	-4,1
Autres infractions au Code criminel	35 786	33 257	-2 529	435,6	402,5	-7,6
Total	281 722	274 343	-7 379	3 429,4	3 319,9	-3,2

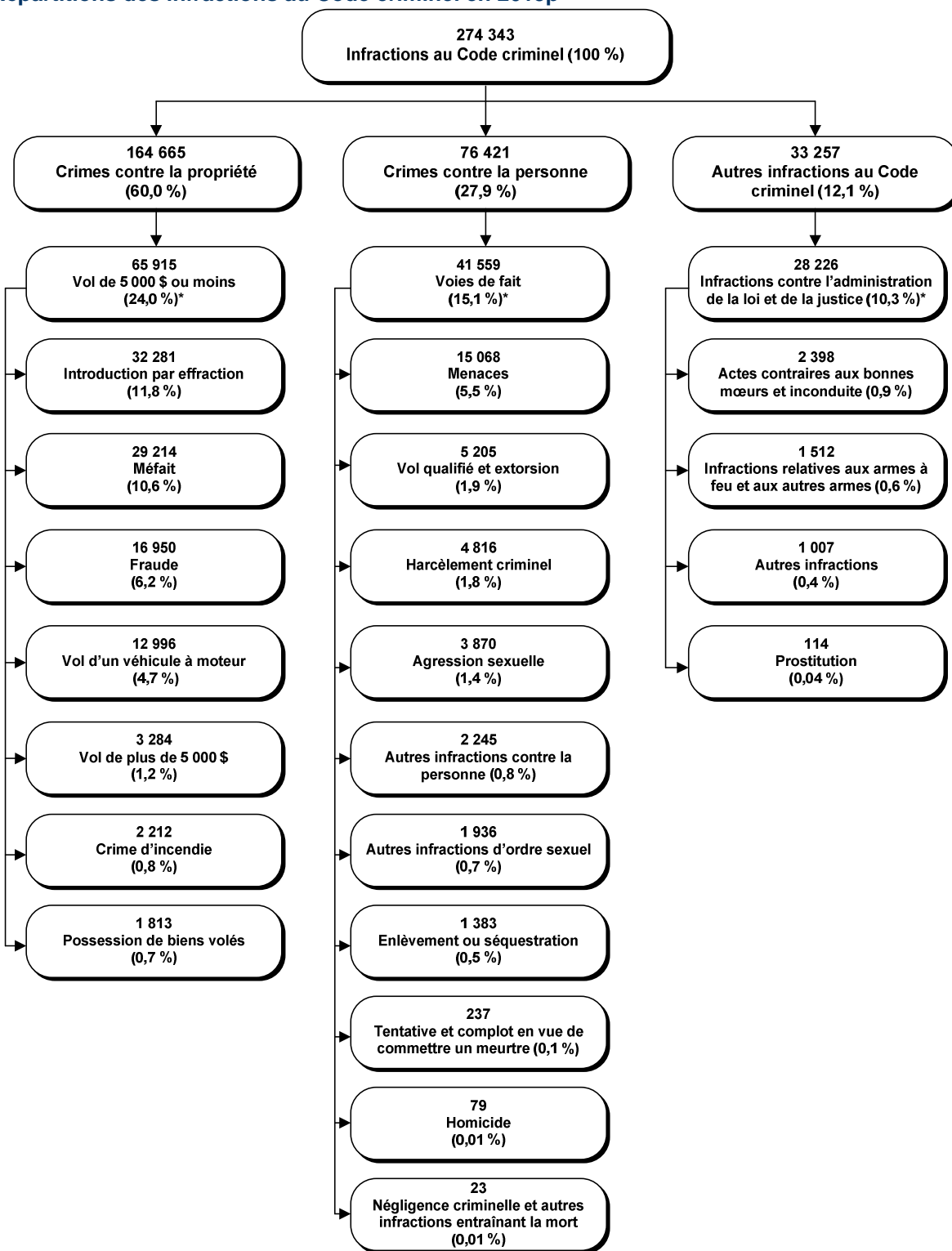
a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.2 La répartition des infractions au Code criminel

La répartition de la criminalité a sensiblement évolué depuis la dernière décennie, principalement en raison des crimes contre la propriété qui représentaient 70 % du total des infractions au Code criminel en 2006. Dix ans plus tard, ce type de délit ne représente plus que 60 % de la criminalité déclarée. En revanche, l'augmentation la plus importante touche les crimes contre la personne, qui comptent désormais pour 27,9 % du nombre total de délits, contre 19,6 % en 2006. Pour sa part, la proportion des autres infractions au Code criminel a légèrement augmenté passant, en une décennie, de 10,3 % à 12,1% du nombre total de crimes déclarés. Au graphique de la page suivante sont présentées par catégorie les répartitions en nombre et en pourcentage des infractions au Code criminel, pour l'année 2015.

Graphique 2
Répartitions des infractions au Code criminel en 2015p



p : Données provisoires. Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

* Les pourcentages affichés représentent la proportion de chacune des sous-catégories par rapport à leur catégorie respective. Par exemple, pour la sous-catégorie « Vol de 5 000 \$ ou moins », la proportion est de 24,0 % (65 915 infractions) par rapport au nombre total de crimes contre la propriété (164 665 infractions).

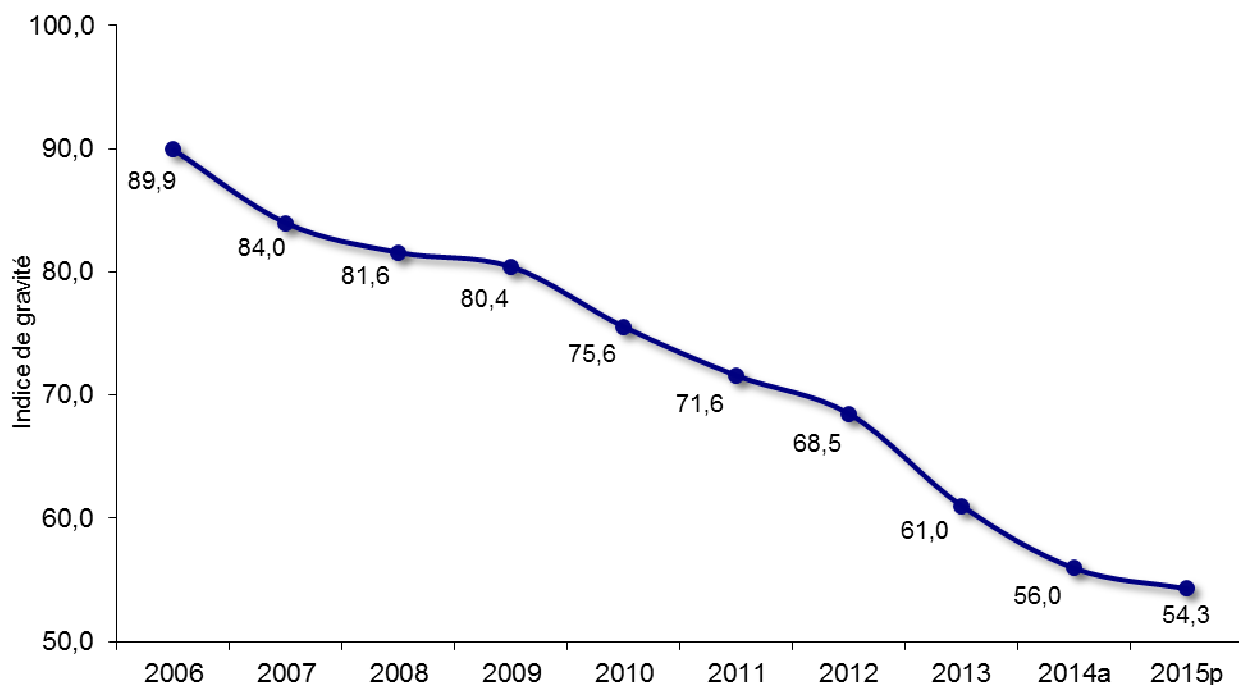
1.3 L'indice de gravité des crimes

L'indice de gravité de la criminalité (IGC), mis en place en 2009 par Statistique Canada¹, comprend trois mesures différentes, soit une pour la criminalité globale, une pour les crimes violents et une pour les crimes sans violence.

L'**indice de gravité de la criminalité** est une mesure complémentaire au taux de criminalité qui permet d'examiner les variations annuelles de la criminalité sous l'angle de la gravité des crimes déclarés. Par l'attribution d'un poids de gravité attribué à chaque type d'infraction, l'indice prend en compte tant le volume des crimes enregistrés que leur gravité (Wallace et autres, 2009). Les poids sont déterminés à partir du taux d'incarcération multiplié par la durée moyenne des peines d'emprisonnement, en jours, qui ont été imposées par les tribunaux.

Cette particularité permet de réduire l'effet des infractions fréquentes et moins graves qui ont une forte incidence sur le taux de criminalité traditionnel. De plus, contrairement au taux de criminalité, l'IGC inclut toutes les infractions au Code criminel, y compris celles relatives à la conduite d'un véhicule ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles qui concernent les drogues et les stupéfiants.

Graphique 3
Évolution de l'indice global de gravité de la criminalité, Québec, 2006 à 2015



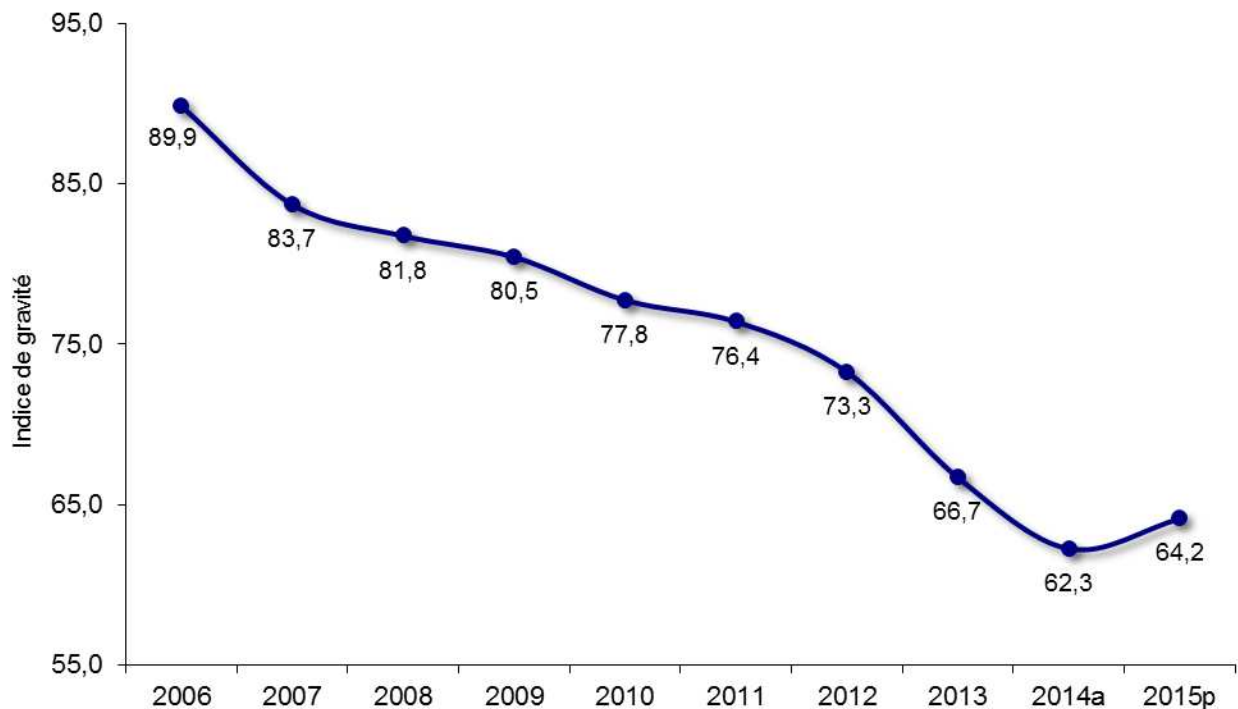
a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1. L'IGC présenté dans ce rapport a été produit avec les données du ministère de la Sécurité publique.

Tout comme le taux global d'infractions, la gravité des crimes commis au Québec est en constante diminution depuis près d'une décennie. En 2015, l'indice global a diminué de 39,6 % par rapport à 2006 (graphique 3), passant de 89,9 à 54,3 points.

Toutefois, une première augmentation en 10 ans de l'indice de gravité des crimes violents est observable, soit une hausse de 3,0 % par rapport à 2014 (graphique 4). Cette fluctuation est attribuable à l'augmentation du nombre de crimes contre la personne enregistrés en 2015 (homicides, tentatives de meurtre, agressions sexuelles et voies de fait).

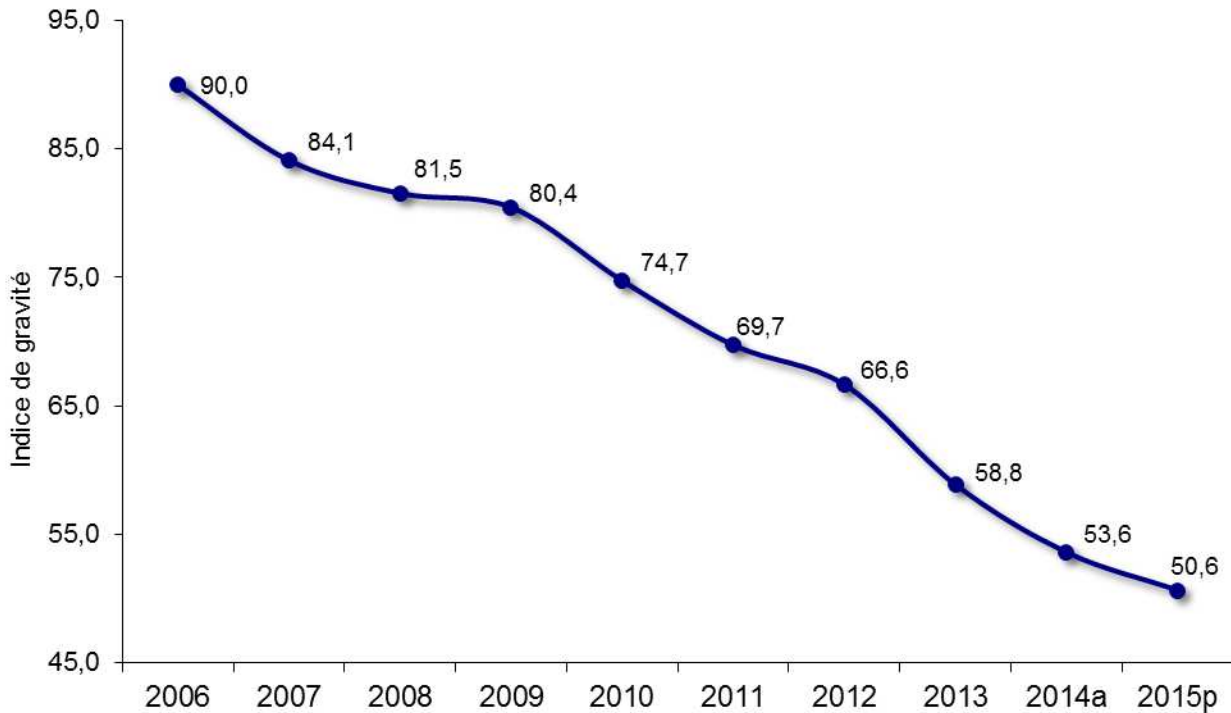
Graphique 4
Évolution de l'indice global de gravité des crimes violents, Québec, 2006 à 2015



a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Pour sa part, l'indice de gravité des crimes sans violence, soit les infractions contre la propriété, a connu une baisse marquée de 43,7% depuis 2006. Les introductions par effraction et les vols comptent parmi les infractions contre la propriété qui ont le plus contribué à cette baisse. Puisque les crimes sans violence sont la principale composante de l'indice global de la criminalité, la diminution de leur nombre explique dans une large mesure la baisse de cet indice depuis 2006.

Graphique 5
Évolution de l'indice global de gravité des crimes sans violence, Québec, 2006 à 2015

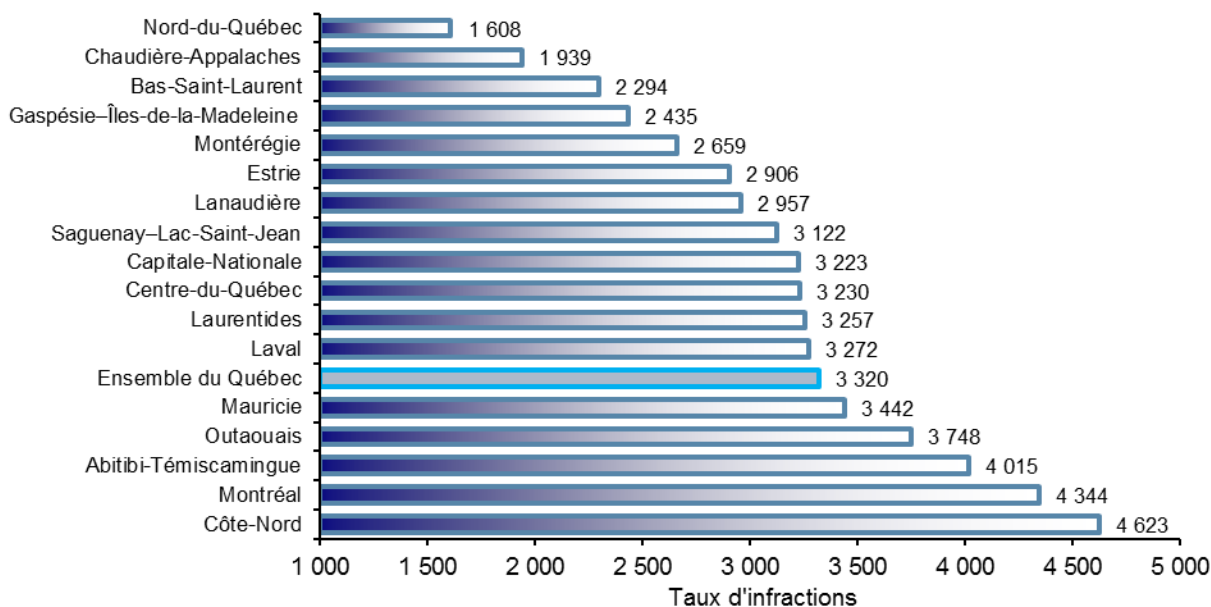


a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.4 Les taux régionaux d'infractions

En 2015, parmi les 17 régions administratives de la province, 5 enregistrent un taux d'infractions plus élevé que la moyenne provinciale. La région de la Côte-Nord se classe en tête avec un taux de 4 622 infractions, suivie par celles de Montréal (4 344) et de l'Abitibi-Témiscamingue (4 015). En faisant abstraction du Nord-du-Québec², les régions où les taux de criminalité sont les plus faibles sont la Chaudière-Appalaches (1 939) et le Bas-Saint-Laurent (2 294).

Graphique 6
Taux régionaux d'infractions au Code criminel, Québec, 2015^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2. Les statistiques pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps de police autochtones.

La baisse du taux d'infractions provincial observée au cours de la dernière année se reflète dans la majorité des régions administratives du Québec. Les plus fortes diminutions ont été enregistrées dans les régions de Lanaudière (-9,9 %), de Laval (-7,2 %) et de la Mauricie (-7,1 %). Inversement, on note des augmentations pour l'Abitibi-Témiscamingue (+6,0%), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (+5,8 %) et la Capitale-Nationale (+ 4,1 %).

Tableau 2
Nombre et taux régionaux d'infractions au Code criminel, Québec, 2014 et 2015

Région administrative	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2014a	2015p	Écart	2014a	2015p	Variation annuelle (en %)
Nord-du-Québec ³	601	720	119	1 356,2	1 608,3	18,6
Chaudière-Appalaches	8 350	8 179	-171	1 989,3	1 938,9	-2,5
Bas-Saint-Laurent	4 693	4 579	-114	2 344,6	2 294,4	-2,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 126	2 235	109	2 302,5	2 435,0	5,8
Montérégie	41 172	40 420	-752	2 728,8	2 659,0	-2,6
Estrie	9 449	9 360	-89	2 947,0	2 905,9	-1,4
Lanaudière	16 157	14 667	-1 490	3 281,5	2 956,5	-9,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8 890	8 653	-237	3 202,0	3 121,5	-2,5
Capitale-Nationale	22 690	23 765	1 075	3 096,4	3 222,6	4,1
Centre-du-Québec	8 281	7 780	-501	3 453,8	3 229,9	-6,5
Laurentides	20 500	19 301	-1 199	3 497,3	3 256,5	-6,9
Laval	14 877	13 914	-963	3 527,6	3 272,2	-7,2
Mauricie	9 878	9 186	-692	3 705,4	3 441,6	-7,1
Outaouais	14 402	14 451	49	3 757,0	3 747,9	-0,2
Abitibi-Témiscamingue	5 604	5 930	326	3 788,7	4 014,9	6,0
Montréal	89 621	86 861	-2 760	4 513,9	4 343,5	-3,8
Côte-Nord	4 431	4 342	-89	4 656,6	4 622,5	-0,7
Ensemble du Québec	281 722	274 343	-7 379	3 429,4	3 319,9	-3,2

a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

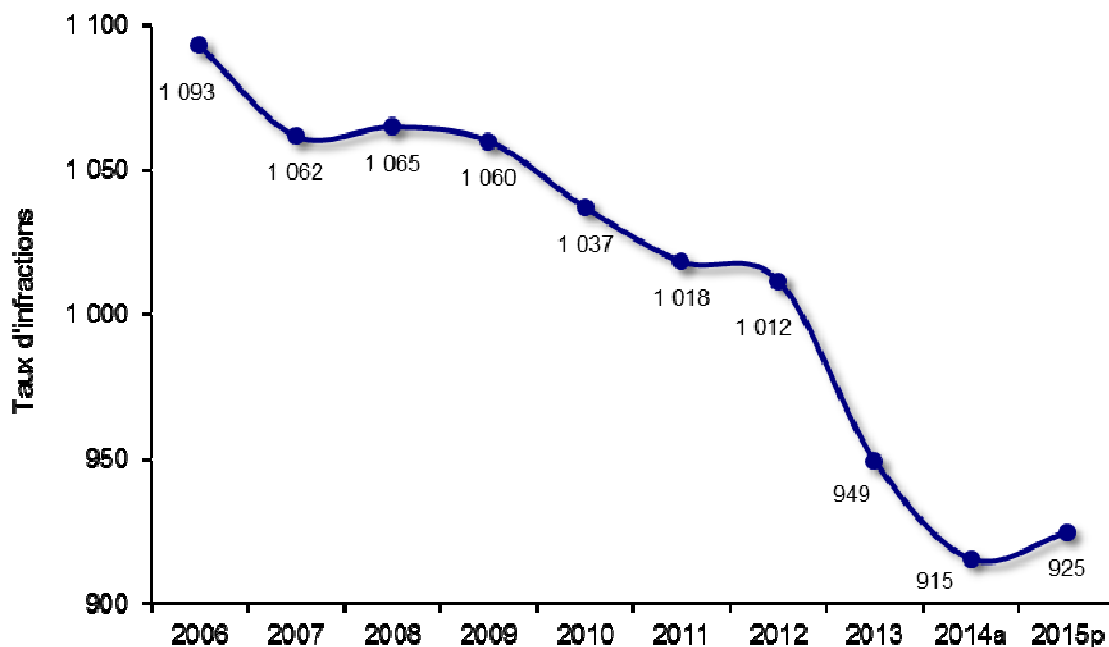
3. Les statistiques pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps de police autochtones.

Chapitre 2 : L'analyse des principales catégories d'infractions

2.1 Les infractions contre la personne

Le taux d'infractions contre la personne affiche une hausse de 1,0 % en 2015, ce qui constitue une première augmentation en 10 ans (graphique 7). Au total, 76 421 infractions contre la personne ont été déclarées par les organisations policières, soit 1 225 délits de plus qu'en 2014 (tableau 3), plusieurs catégories de crimes violents ayant fluctué à la hausse en 2015, notamment les voies de fait avec 801 infractions déclarées de plus qu'en 2014.

Graphique 7
Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2006 à 2015



a : Données actualisées p : Données provisoires

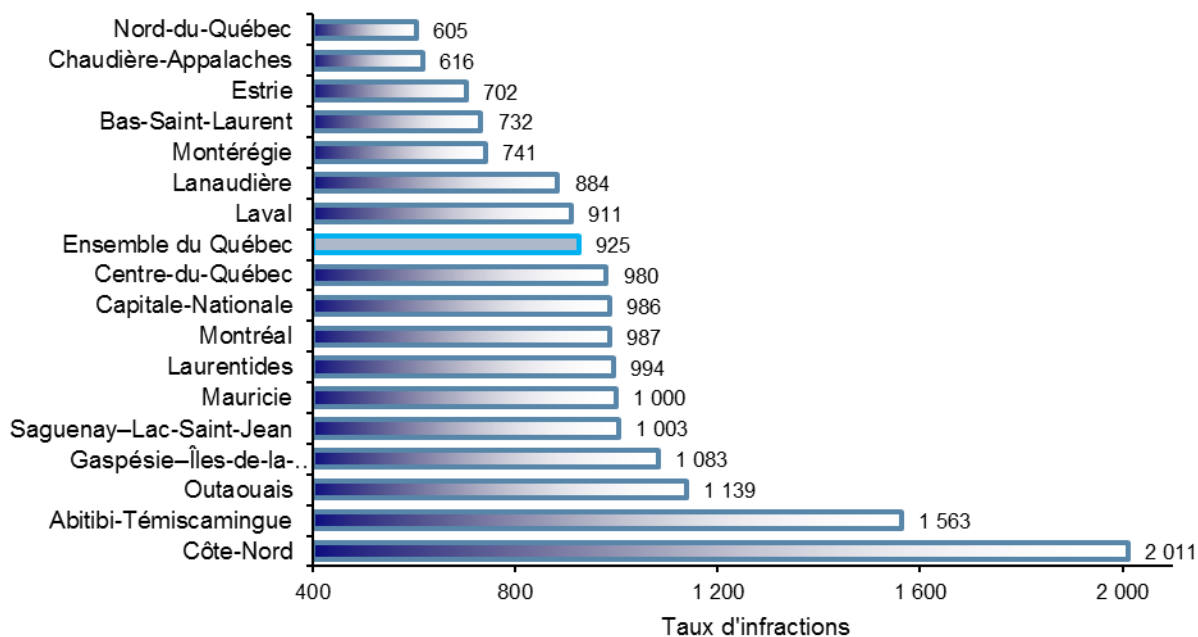
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.1.1 Portraits régionaux

En 2015, 10 régions administratives⁴ enregistrent un taux d'infractions contre la personne plus élevé que la moyenne provinciale (graphique 8). La région de la Côte-Nord se classe en tête avec un taux de 117,4 % supérieur (2 011) à celui de la province (925), suivi par les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (1 563) et de l'Outaouais (1 139). À l'exception du Nord-du-Québec, les régions les moins touchées par les crimes violents sont la Chaudière-Appalaches (616) et l'Estrie (702). Les variations régionales sont donc très marquées avec des taux passant du simple au triple.

Graphique 8

Taux d'infractions contre la personne, régions du Québec, 2015p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

4. Les statistiques pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps de police autochtones.

2.1.2 Les homicides et les tentatives de meurtre

Parmi les infractions les plus graves, 79 homicides ont été déclarés en 2015 par les corps de police de la province, soit 9 de plus que le seuil historique atteint l'année précédente (tableau 3). Il faut souligner que l'année 2014 est celle où le nombre d'homicides enregistrés a été le moins élevé depuis que ces données sont compilées. Comme par les années passées, le couteau ou tout autre instrument tranchant ou pointu est le principal moyen utilisé par les auteurs présumés dans 34 % des événements⁵, suivi par l'arme de poing (17 %) et la force physique (13 %). Une arme d'épaule (carabine ou fusil) a été utilisée dans 5 % des cas. Le tiers des homicides (26) ont été commis dans un cadre familial, ce qui représente une augmentation par rapport aux 19 victimes enregistrées en 2014. Même si on compte 3 femmes de moins parmi le total des victimes (19) par rapport à l'an dernier, celles-ci représentent invariablement la majorité des décès lorsque le crime est commis dans un contexte conjugal.

Géographiquement, un peu plus du tiers des meurtres ont été commis dans la région de Montréal. À cet égard, sur les 29 homicides déclarés par le Service de police de la Ville de Montréal en 2015, 11 sont liés à la variable « gangs de rue ». Par ailleurs, une augmentation considérable du nombre de tentatives et de complots en vue de commettre un meurtre est observable, dont près de la moitié, sur les 237 infractions enregistrées dans la région de Montréal. Les activités des gangs de rue peuvent, en partie, expliquer cette fluctuation annuelle.

Tableau 3
Nombre et taux d'infractions contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 et 2015

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2014a	2015p	Écart	2014a	2015p	Variation annuelle (en %)
Homicide	70	79	9	0,9	1,0	12,2
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	28	23	-5	0,3	0,3	-18,3
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	172	237	65	2,1	2,9	37,0
Voies de fait	40 758	41 559	801	496,1	502,9	1,4
Agression sexuelle	3 542	3 870	328	43,1	46,8	8,6
Autres infractions d'ordre sexuel	1 719	1 936	217	20,9	23,4	12,0
Enlèvement ou séquestration	1 329	1 383	54	16,2	16,7	3,4
Vol qualifié et extorsion	5 367	5 205	-162	65,3	63,0	-3,6
Harcèlement criminel	4 581	4 816	235	55,8	58,3	4,5
Menaces	15 292	15 068	-224	186,1	182,3	-2,0
Autres infractions contre la personne	2 338	2 245	-93	28,5	27,2	-4,5
Total	75 196	76 421	1 225	915,4	924,8	1,0

a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

5. Veuillez consulter l'annexe 2, à la page 44, pour des graphiques complémentaires sur les données liées aux homicides.

2.1.3 Les infractions sexuelles

Les 3 870 agressions sexuelles enregistrées en 2015 représentent une augmentation de 328 infractions de plus qu'en 2014. Toutes catégories confondues, la plupart des infractions sexuelles ont augmenté en 2015, tel qu'il est démontré dans le tableau 4.

Dans la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, on dénombre 217 infractions de plus qu'en 2014. On y note une augmentation du nombre de cas de voyeurisme (+43). De plus, l'introduction de nouvelles catégories d'infractions au Code criminel⁶, telles que la distribution non consentuelle d'images intimes (+53) et le fait de rendre accessible du matériel sexuellement explicite à un enfant (+30), contribue à préciser cet accroissement. Inversement, les cas de leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (-58) et de corruption d'enfants (-13) ont diminué par rapport à 2014, représentant un total de 367 infractions.

Tableau 4
Nombre et taux des infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 et 2015

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2014a	2015p	Écart	2014a	2015p	Variation annuelle (en %)
Agression sexuelle grave	19	32	13	0,2	0,4	0,7
Agression sexuelle armée	49	91	42	0,6	1,1	0,8
Agression sexuelle	3 474	3 747	273	42,3	45,3	0,1
Total d'agressions sexuelles	3 542	3 870	328	43,1	46,8	8,6
Contacts sexuels	845	993	148	10,3	12,0	0,2
Incitation à des contacts sexuels	210	213	3	2,6	2,6	0,0
Exploitation sexuelle	26	30	4	0,3	0,4	0,1
Exploitation sexuelle (déficience mentale/physique)	5	5	0	0,1	0,1	0,0
Inceste	59	68	9	0,7	0,8	0,1
Corruption d'enfants	21	8	-13	0,3	0,1	-0,6
Fourniture de matériel sexuellement explicite à un enfant	6	36	30	0,1	0,4	5,0
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	417	359	-58	5,1	4,3	-0,1
Relations sexuelles anales	1	2	1	0,0	0,0	1,0
Bestialité/Forcer/Inciter une personne	6	3	-3	0,1	0,0	-0,5
Voyeurisme	123	166	43	1,5	2,0	0,3
Distribution d'images intimes	0	53	53	0,0	0,6	0,0
Total des autres infractions d'ordre sexuel	1 719	1 936	217	20,9	23,4	12,0
Total des infractions sexuelles	5 261	5 806	545	64,0	70,3	0,1

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

6. Article 162.1(1) du Code criminel du Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-35.html#docCont>

2.1.4 Les voies de fait

Historiquement, les voies de fait représentent un peu plus de la moitié des infractions contre la personne. En 2015, 41 559 voies de fait ont été enregistrées dont les trois quarts sont des voies de fait simples (niveau 1). Il s'agit d'une augmentation de 2,0 % par rapport à 2014. Moins fréquentes, les agressions armées comptent pour moins du quart des voies de fait déclarées par les corps de police. Les voies de fait de niveau 3, impliquant blessure, mutilation, défiguration ou mettant en danger la vie de la victime, constituent moins de 1 % des infractions de cette catégorie.

Tableau 5
Nombre de voies de fait selon la catégorie d'infractions, Québec, 2010 à 2015

Catégorie d'infractions	2010	2011	2012	2013	2014a	2015p
Voies de fait graves (niveau 3)	225	234	289	294	294	286
Agression armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	11 677	11 229	10 722	9 881	9 726	9 818
Voies de fait simples (niveau 1)	32 754	32 222	32 673	31 148	30 738	31 455
Total	44 656	43 685	43 684	41 323	40 758	41 559

a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Au chapitre des victimes, un peu plus du quart des cas enregistrés (10 859) impliquent des voies de fait simples qui ont eu lieu dans une unité d'habitation ou une maison unifamiliale dans un contexte conjugal (tableau 6). Autrement, les altercations surviennent sur la voie publique ou un stationnement dans 17 % des cas, suivies par les boîtes de nuit ou les restaurants qui sont le lieu de l'affaire dans 5 % des délits. L'auteur présumé est généralement un étranger ou une connaissance dans ces circonstances.

Tableau 6
Répartition des victimes de voies de fait selon la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2015p

Total de victimes	Identité de l'auteur présumé									
	Famille			Connaissance					Étranger	Inconnu
	Conjoint et ex-conjoint	Parent	Autre membre	Ami	Relation d'affaires	Relation criminelle	Relation sociale	Symbole d'autorité		
41 427	10 859	2 352	3 435	3 988	1 629	75	8 970	712	7 191	2 216

p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.1.5 Le vol qualifié et l'extorsion

Affichant une baisse de 1,1 % en 2015, les vols qualifiés ont freiné leur régression annuelle moyenne de 16 % des dernières années. Pour leur part, les extorsions ont diminué pour la première fois depuis 2009, affichant une baisse de 8,9 % par rapport à 2014. Cependant, ce type de délit avait considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, le nombre d'infractions ayant augmenté de 125 % depuis 2006, notamment en raison d'une hausse régulière des cas d'extorsion commis au moyen d'un ordinateur.

Tableau 7
Évolution du nombre de vols qualifiés et d'extorsions, Québec, 2006 à 2015

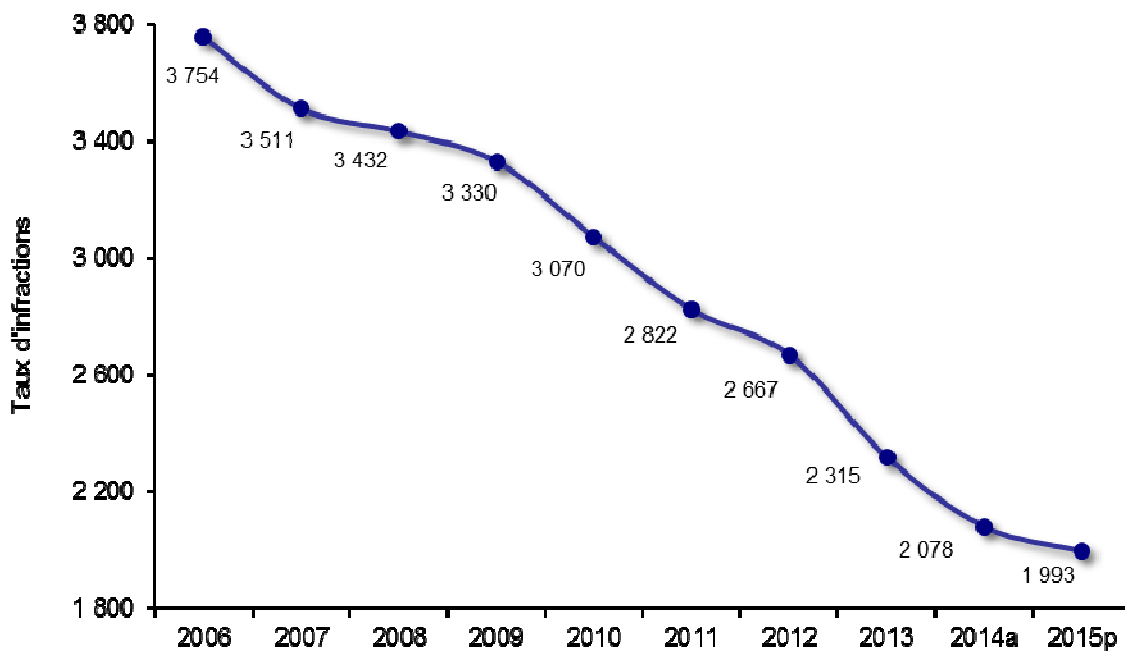
Année	Nombre d'infractions			
	Vol qualifié	Variation annuelle (en %)	Extorsion	Variation annuelle (en %)
2015p	4 001	-1,1	1 204	-8,9
2014a	4 046	-16,5	1 321	8,6
2013	4 846	-15,9	1 216	70,1
2012	5 759	-14,3	715	29,3
2011	6 717	4,7	553	9,7
2010	6 416	-5,2	504	0,2
2009	6 766	-3,5	503	13,5
2008	7 015	-3,8	443	-7,9
2007	7 291	-7,8	481	-10,1
2006	7 912	...	535	...

a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2 Les infractions contre la propriété

Le taux d'infractions contre la propriété a diminué de façon constante depuis une décennie. En 2015, les 1 993 infractions par 100 000 habitants enregistrées représentent une baisse de 46,9 % en 10 ans, soit une diminution moyenne annuelle de 6,1 %. Depuis quelques années, la diminution des infractions contre la propriété a modifié le portrait de la criminalité, générant une baisse marquée du taux global ainsi que de l'indice global de gravité. Néanmoins, cette catégorie représente 60 % des infractions déclarées annuellement dans la province.

Graphique 9
Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2006 à 2015



a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Au total, on dénombre 164 665 infractions contre la propriété, soit 6 075 infractions de moins qu'en 2014. Ce sont 11 918 infractions de moins que l'écart de 17 993 enregistré l'an dernier, ce qui confirme un ralentissement de la baisse de la criminalité touchant les ménages.

Tableau 8
Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 et 2015

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2014a	2015p	Écart	2014a	2015p	Variation annuelle (en %)
Crime d'incendie	2 253	2 212	-41	27,4	26,8	-2,4
Introduction par effraction	35 215	32 281	-2 934	428,7	390,6	-8,9
Vol de véhicule à moteur	15 025	12 996	-2 029	182,9	157,3	-14,0
Vol de plus de 5 000 \$	3 301	3 284	-17	40,2	39,7	-1,1
Vol de 5 000 \$ ou moins	68 862	65 915	-2 947	838,3	797,7	-4,8
Possession de biens volés	1 869	1 813	-56	22,8	21,9	-3,6
Fraude	15 179	16 950	1 771	184,8	205,1	11,0
Méfait	29 036	29 214	178	353,5	353,5	0,0
Total	170 740	164 665	-6 075	2 078,4	1 992,7	-4,1

a : Données actualisées p : Données provisoires

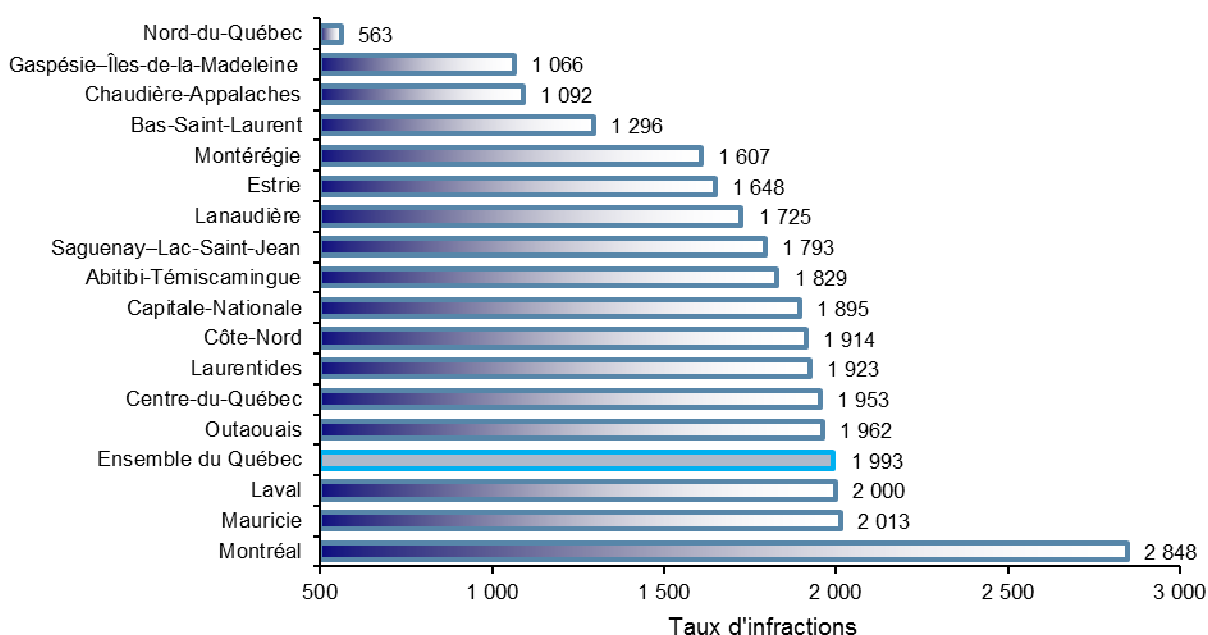
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2.1 Portraits régionaux

Les taux d'infractions propres à cette catégorie sont particulièrement sensibles aux facteurs démographiques et socio-économiques. À cet égard, la dernière enquête de victimisation révèle qu'un locataire, habitant un logement depuis peu et qui réside dans un quartier où la cohésion sociale est faible, est plus à risque d'être victime d'une introduction par effraction ou d'un vol (Perreault, 2014). Parmi les régions administratives⁷, trois enregistrent un taux d'infractions contre la propriété plus élevé que la moyenne provinciale. La région de Montréal se démarque avec un taux de 2 848 infractions, suivie par les régions de la Mauricie (2 013) et de Laval (2 000). Les régions les moins touchées par les crimes contre la propriété sont la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (1 066) et la Chaudière-Appalaches (1 092).

Graphique 10

Taux d'infractions contre la propriété, régions du Québec, 2015p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

7. Les statistiques pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps de police autochtones.

2.2.2 Une diminution marquée des vols et des introductions par effraction

Les vols de 5 000 \$ et moins, les vols de véhicules et les introductions par effraction ont principalement contribué à la diminution de 4,1 % du taux d'infractions contre la propriété en 2015.

Ainsi, le taux d'introductions par effraction a régressé de 8,9 % en 2015, passant de 35 215 à 32 281 infractions. Pour sa part, le vol de véhicule à moteur a diminué de 14,0 % au cours de la dernière année, ce qui s'inscrit dans une baisse globale de 25 609 infractions par rapport à 2006. Ce sont les vols d'automobiles (-14 792) qui ont majoritairement contribué à la diminution du taux ces dernières années, tandis que l'on comptait 7 512 vols de camions de moins qu'il y a 10 ans.

Quant aux vols de 5 000 \$ ou moins, le nombre d'infractions a régressé de 38,6 % par rapport à 2006. Composant un peu plus du tiers des infractions contre la propriété, ce type de délits est grandement responsable de la décroissance du taux global dans cette grande catégorie d'infractions. La popularité croissante des dispositifs de sécurité dans les résidences, les commerces et les véhicules peut expliquer ces diminutions. De même, la réduction de la valeur des appareils électroniques, combinée à une plus grande accessibilité du crédit et au déclin de l'utilisation de l'argent liquide, fait en sorte qu'il serait moins profitable de commettre ce genre d'infractions (Cusson, 2010). Beaucoup moins nombreux, les vols de plus de 5 000 \$ ont peu fluctué en 2015 (0,1 %), après avoir décliné pendant plus d'une décennie.

Tableau 9
Évolution du nombre de vols, Québec, 2006 à 2015

Année	Nombre d'infractions			
	Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	Variation annuelle (en %)	Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	Variation annuelle (en %)
2015p	3 284	0,1	65 915	-3,9
2014a	3 280	-14,7	68 600	-8,7
2013	3 843	-6,9	75 107	-11,1
2012	4 126	-2,6	84 526	-3,8
2011	4 235	-3,4	87 891	-7,7
2010	4 382	3,8	95 258	-7,0
2009	4 221	-3,0	102 481	-2,6
2008	4 351	-4,5	105 241	3,4
2007	4 554	-9,3	101 786	-5,2
2006	5 019	...	107 405	...

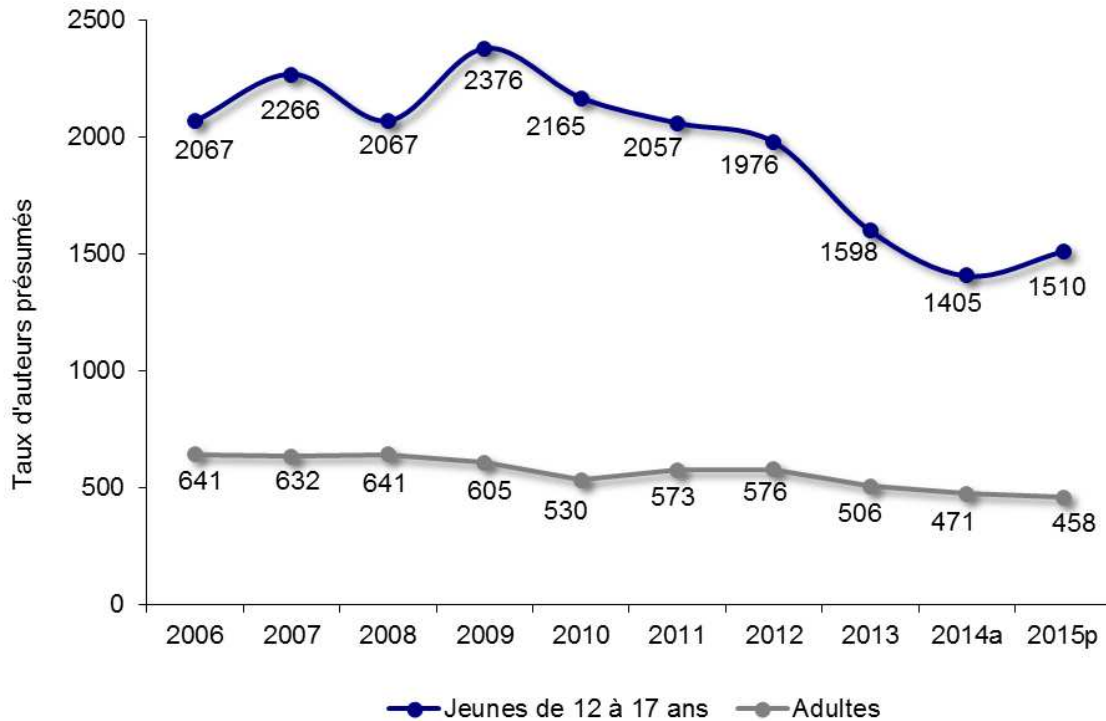
a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La tendance à la baisse de la criminalité commise à l'endroit des ménages s'observe sur le plan du taux des jeunes auteurs présumés où l'on note une diminution entre 2009 et 2014. Précisons que ce groupe d'âge est surreprésenté parmi les auteurs présumés d'infractions contre la propriété, avec des taux qui sont en moyenne trois fois supérieurs à ceux des adultes (graphique 11). Les jeunes de 12 à 17 ans restent néanmoins quatre fois moins nombreux que les adultes à commettre ce type de délits même si, en ce qui a trait à la répartition des crimes, les infractions contre la propriété représentent près de la moitié de la criminalité commise par les jeunes.

La diminution des introductions par effraction et des vols explique la baisse considérable des taux mesurés entre 2009 et 2014. Toutefois, la hausse de 7,4 % enregistrée en 2015 est majoritairement attribuable à l'augmentation du nombre de jeunes auteurs présumés pour des infractions de vols de 5000 \$ ou moins et de méfaits.

Graphique 11
Évolution du taux d'auteurs présumés d'infractions contre la propriété chez les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes⁸, Québec, 2006 à 2015



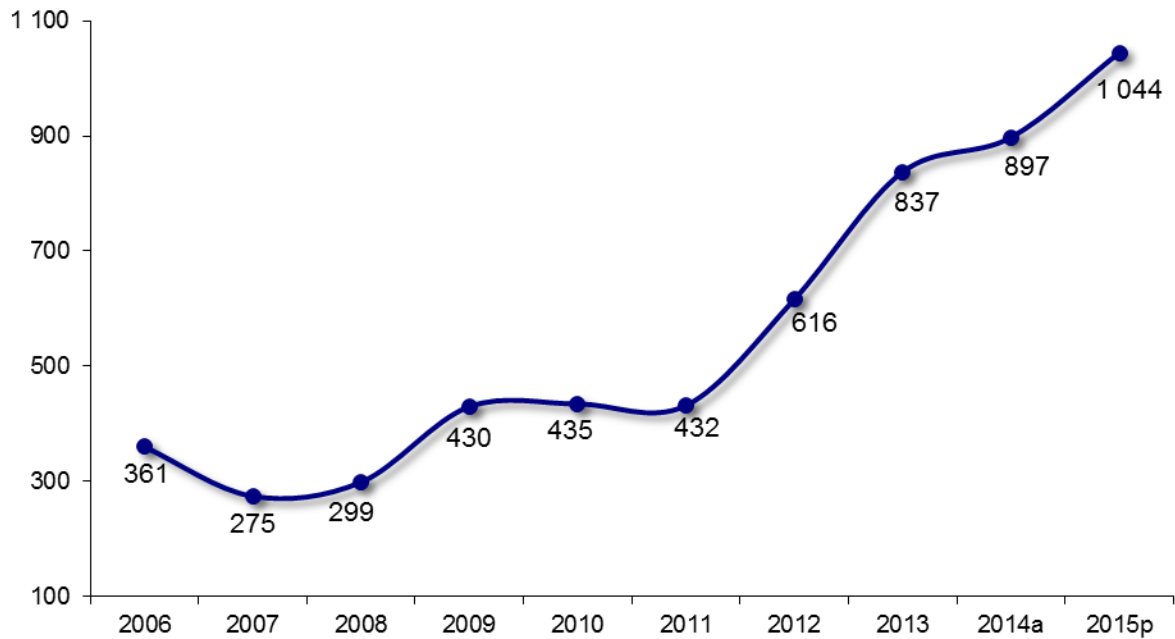
a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

8. Les données portant sur les jeunes et les adultes ne tiennent pas compte des auteurs présumés dont l'âge est inconnu ou non conforme à la réalité. Par ailleurs, les jeunes auteurs présumés de moins de 12 ans ne sont pas comptabilisés, puisqu'ils ne peuvent être déclarés coupables d'un crime.

2.2.3 La fraude

Les taux d'infractions liés à la fraude sont stables depuis les 10 dernières années. Toutefois, en 2015, c'est le type d'infraction contre la propriété qui a le plus augmenté avec une hausse de 11,0 % du taux d'infractions (tableau 8). Parmi les diverses infractions composant cette catégorie, la fraude commise au moyen d'un ordinateur, constituant la majorité des cybercrimes, est une forme de criminalité complexe et en constante évolution. D'ailleurs, on note une hausse substantielle de 189,2 % du nombre d'infractions par rapport à 2006 pour ce genre de délit.

Graphique 12
Nombre de fraudes par ordinateur, Québec, 2006 à 2015



a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Selon une estimation du Centre antifraude du Canada, moins de 5 % des victimes de fraude signalent leurs mésaventures aux corps de police. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la majorité des pertes financières touchent les entreprises qui selon leur secteur d'activité peuvent craindre que l'incident nuise à leur réputation ou considérer la perte attribuable à la fraude comme trop mineure pour être déclarée à la police (Statistique Canada, 2009).

En dépit de ce qui précède, on observe une légère diminution des fraudes impliquant les institutions financières telles que la fraude au guichet automatique (-125) et par chèque (-100). Comme l'an dernier, les cas de supposition de personne (+635), de vol d'identité (+359) et d'autre fraude (+548) sont à la hausse.

Tableau 10
Nombre de fraudes, Québec, 2014 et 2015

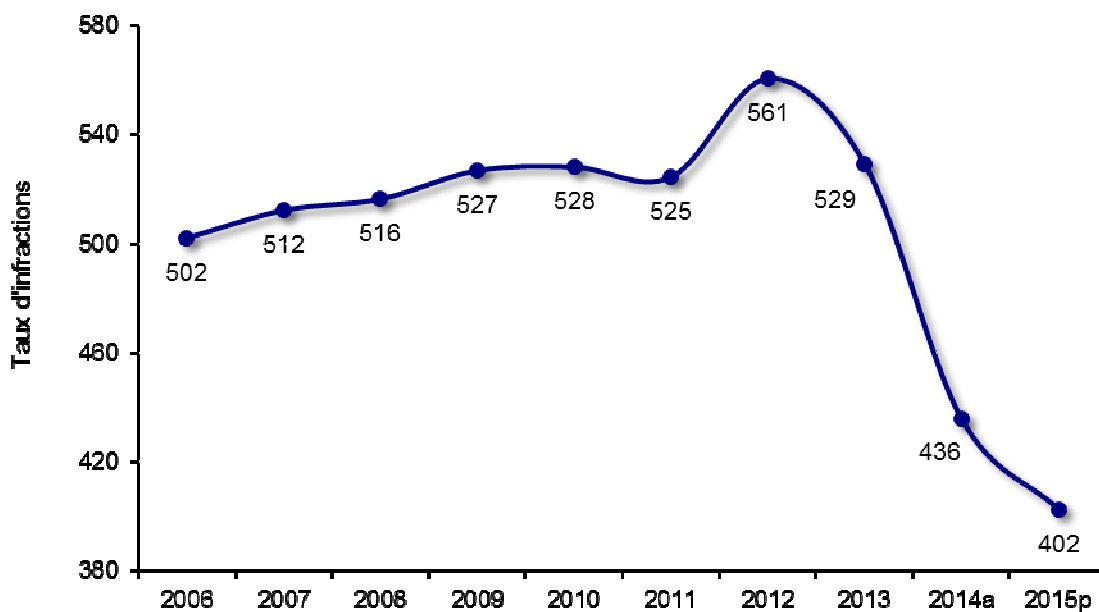
Catégorie d'infractions	2014a	2015p	Écart	Variation annuelle (en %)
Fraude, carte de service (de paiement, de crédit)	2 565	2 885	320	12,5
Fraude, chèque	1 657	1 557	-100	-6,0
Fraude, guichet automatique	590	465	-125	-21,2
Obtention frauduleuse de gîte ou de nourriture	159	167	8	5,0
Obtention frauduleuse de transport	189	206	17	9,0
Fraude, changement d'étiquette	130	133	3	2,3
Supposition de personne (se faire passer pour une autre personne)	2 837	3 472	635	22,4
Fraude, fausse réclamation aux gouvernements	18	20	2	11,1
Fraude, télémarketing (par téléphone)	10	19	9	90,0
Fraude, valeurs mobilières	24	21	-3	-12,5
Fraude, fausse réclamation d'assurance	47	31	-16	-34,0
Fraude par ordinateur (à des fins illégales)	897	1 044	147	16,4
Clonage de carte de service	107	74	-33	-30,8
Vol d'identité (renseignements identificateurs)	1 025	1 384	359	35,0
Autre fraude	4 924	5 472	548	11,1
Total	15 179	16 950	1 771	11,7

a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3 Les autres infractions au Code criminel

Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on interprète le taux des autres infractions au Code criminel⁹. En effet, les infractions regroupées sous cette grande catégorie sont de nature différente, mais sont en majorité liées au travail policier de détection, de renseignement et d'enquête, plutôt qu'à une déclaration de la victime ou à une dénonciation. En outre, cette grande catégorie subit fréquemment des changements au fil des ans, ce qui rend, à long terme, les comparaisons plus hasardeuses. Néanmoins, une baisse marquée, attribuable aux infractions contre l'administration de la loi et de la justice, est observable depuis 2012.

Graphique 13
Évolution du taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2006 à 2015



a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Considérant ce qui précède, mentionnons que 33 257 autres infractions au Code criminel ont été déclarées par les corps de police en 2015, soit 12,1 % de l'ensemble des infractions enregistrées en 2015. Avec 2 529 infractions de moins qu'en 2014, le taux des autres infractions affiche donc une baisse de 7,6 % (tableau 11).

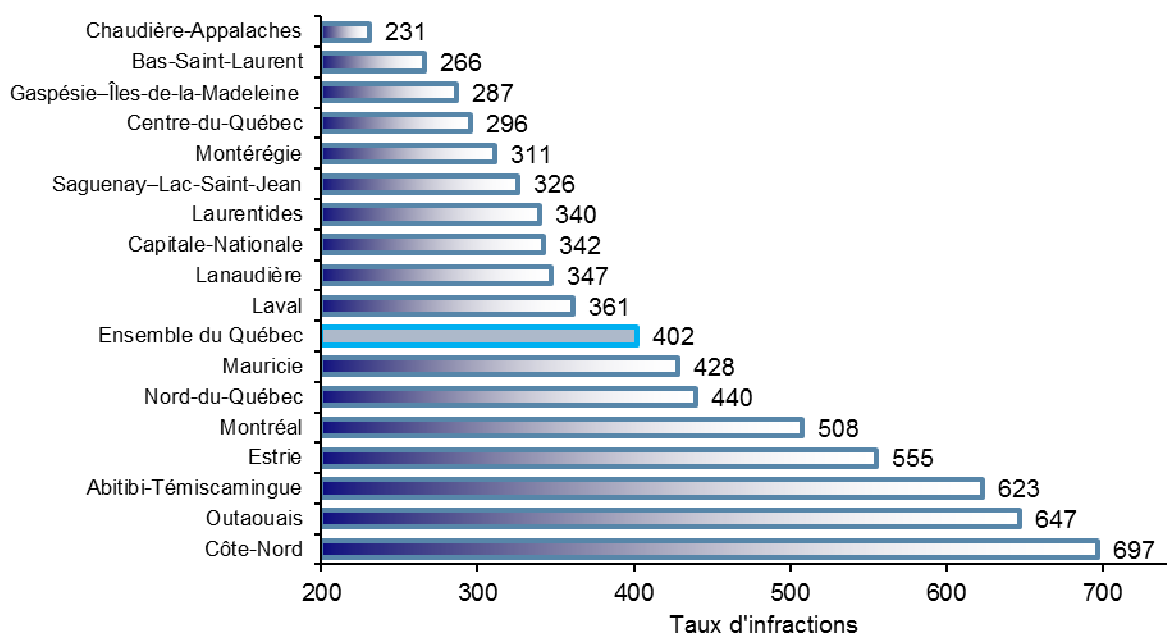
9. Regroupe entre autres la prostitution, le terrorisme, les armes à feu et les autres armes, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice, les jeux et paris et les infractions contre l'ordre public.

2.3.1 Portraits régionaux

Parmi les régions administratives du Québec¹⁰, sept enregistrent un taux des autres infractions au Code criminel plus élevé que la moyenne provinciale. La région de la Côte-Nord est en tête de liste avec un taux de 697 infractions, suivie par les régions de l'Outaouais (647) et de l'Abitibi-Témiscamingue (623). Les régions les moins touchées sont la Chaudière-Appalaches (231), le Bas-Saint-Laurent (266) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (287).

Graphique 14

Taux des autres infractions au Code criminel, régions du Québec, 2015p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

10. Les statistiques pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps de police autochtones.

Comme l'an passé, la diminution du taux des autres infractions est majoritairement attribuable aux infractions contre l'administration de la loi et de la justice. Plus précisément, sont comptabilisées 942 infractions aux règles de liberté sous caution de moins qu'en 2014. Il en va de même pour le manquement aux conditions de probation, qui enregistre une baisse de 1 382 infractions.

Tableau 11
Nombre et taux d'infractions des autres infractions au Code criminel, Québec, 2014 et 2015

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2014a	2015p	Écart	2014a	2015p	Variation annuelle (en %)
Prostitution	122	114	-8	1,5	1,4	-7,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 570	1 512	-58	19,1	18,3	-4,3
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	30 604	28 226	-2 378	372,5	341,6	-8,3
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	2 218	2 398	180	27,0	29,0	7,5
Autres infractions	1 272	1 007	-265	15,5	12,2	-21,3
Total	35 786	33 257	-2 529	435,6	402,5	-7,6

a : Données actualisées p : Données provisoires

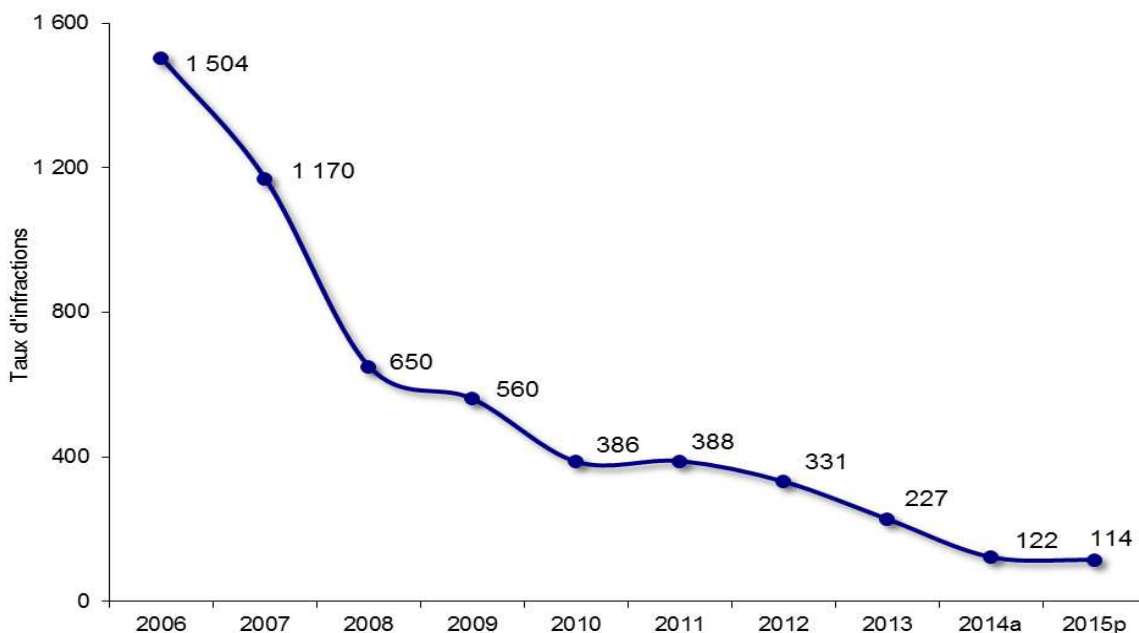
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3.2 Les infractions liées à la prostitution

Le nombre d'infractions liées à la prostitution a maintenu sa décroissance en 2015. L'entrée en vigueur, en 2014, de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (LC 2014, c. 25) vise, entre autres, à mieux protéger les personnes prostituées de l'exploitation des proxénètes et à criminaliser l'achat de services sexuels. Par conséquent, plusieurs modifications au Code criminel ont été adoptées relativement à la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle et à la marchandisation des activités sexuelles. Les infractions associées au proxénétisme, qui étaient auparavant dans la catégorie des autres infractions au Code criminel, font désormais partie de la catégorie des infractions contre la personne. Le portrait statistique de cette forme de criminalité sera donc traité différemment dans les prochaines années.

Graphique 15

Évolution du nombre d'infractions relatives à la prostitution, Québec, 2006 à 2015



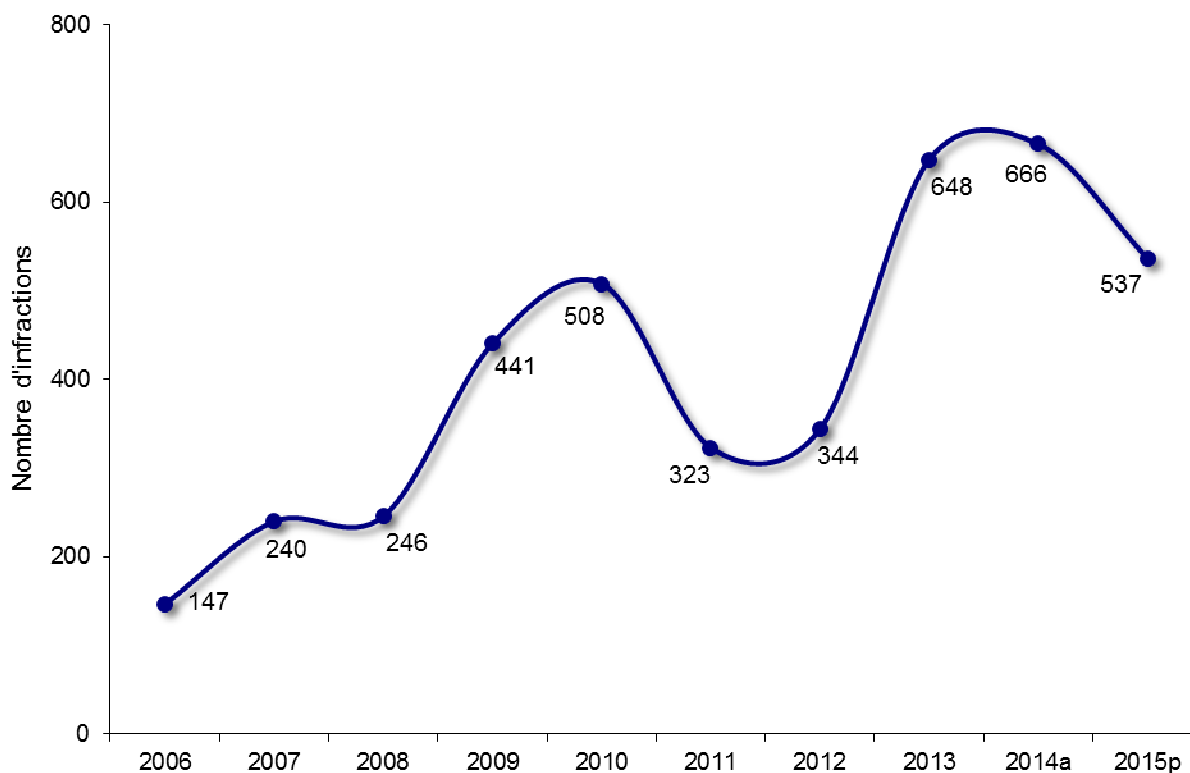
a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3.3 La pornographie juvénile

Parmi les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite, le nombre d'infractions liées à la pornographie juvénile augmente depuis 2006, bien qu'il fluctue de façon irrégulière d'une année à l'autre. À cet égard, les 537 infractions enregistrées en 2015 représentent 129 infractions de moins que l'année précédente. L'entrée en vigueur, le 17 juillet 2015, de la Loi sur le renforcement des peines pour les prédateurs d'enfants (LC 2015, c. 23), a eu pour effet de modifier le Code criminel en augmentant la durée des peines maximales pour certaines infractions sexuelles visant les enfants. Des changements ont donc été apportés à certains codes d'infraction du Programme DUC concernant la pornographie juvénile. Le graphique ci-dessous regroupe les infractions associées à la production, à la distribution et à la possession de pornographie juvénile enregistrées au Québec depuis les dix dernières années.

Graphique 16
Évolution du nombre d'infractions relatives à la pornographie juvénile, Québec, 2006 à 2015



a : Données actualisées p : Données provisoires

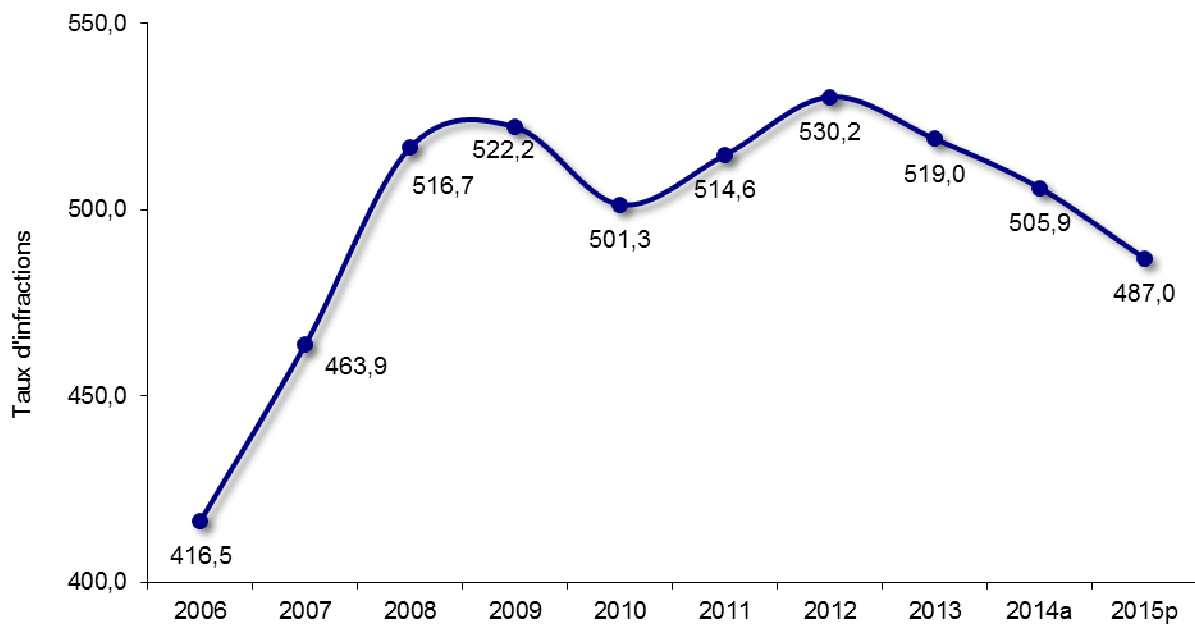
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.4 Les infractions relatives à la conduite d'un véhicule

Depuis 2006, une augmentation de 16,9 % du taux d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule¹¹ est enregistrée. Néanmoins, le taux a fluctué à la baisse pour une troisième année consécutive, diminuant de 3,7 % par rapport à 2014 (graphique 17), avec un taux de 487 infractions par 100 000 habitants. Ce type de délits est grandement influencé par le niveau de surveillance des routes (Tardif, 2015) et le taux de déclaration des délits de fuite sans victime, qui représentent presque la moitié des infractions de cette catégorie.

Graphique 17

Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule, Québec, 2006 à 2015



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

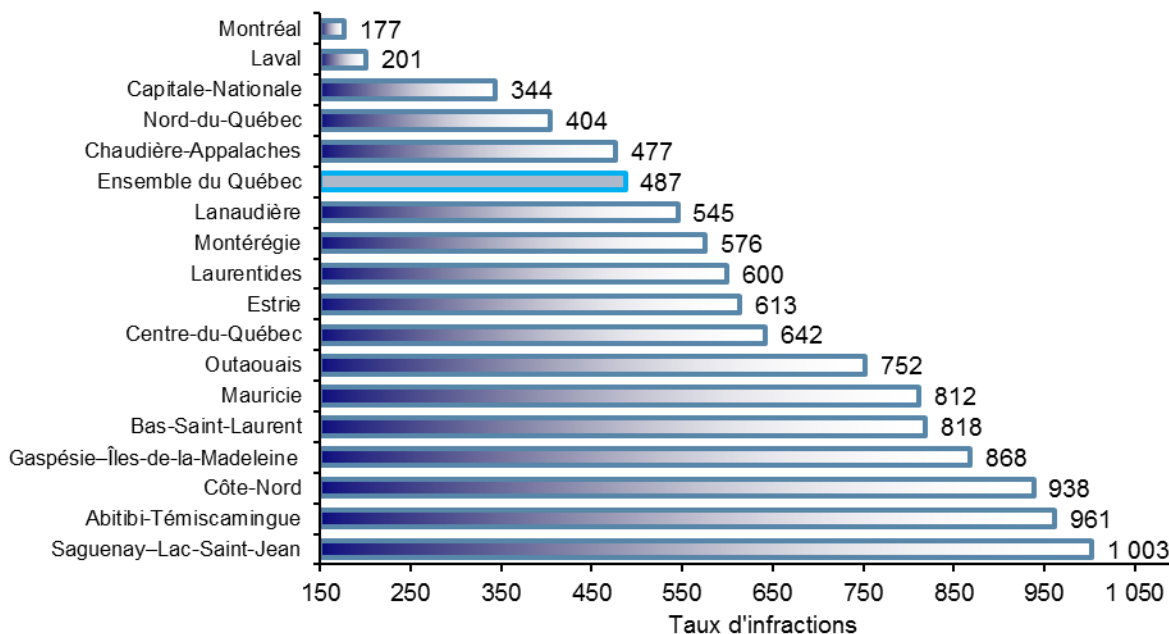
11. Cette grande catégorie comprend les infractions de conduite avec facultés affaiblies, le délit de fuite et les autres infractions impliquant la conduite d'un véhicule.

2.4.1 Portraits régionaux

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est la région affichant le taux d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule le plus élevé de la province¹² avec 1 003 infractions par 100 000 habitants. Il est intéressant d'observer que les régions où sont situées les trois plus grandes villes du Québec se démarquent avec des taux inférieurs à la moyenne provinciale (487). Ainsi, la région de Montréal affiche un taux de 177 infractions, suivie par celles de Laval (201) et de la Capitale-Nationale (344).

Graphique 18

Taux d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule, régions du Québec, 2015^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

12. Les statistiques pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps de police autochtones.

En 2015, on a enregistré 1 317 infractions relatives à la conduite d'un véhicule enregistrées de moins que l'an dernier, soit presque le double de l'écart de 703 infractions déclarées en 2014. Majoritairement, il s'agit de délits de fuite sans victime impliquant des dommages matériels. En effet, la grande majorité de ces événements concernent des « bris de carrosserie » qui surviennent dans les stationnements et pour lesquels il y a peu d'éléments de preuve permettant de retrouver l'auteur présumé. Ce type de délit a connu une croissance considérable du taux de déclaration ces dernières années, possiblement parce que les compagnies d'assurance exigent de plus en plus le numéro du rapport de police pour le dossier de réclamation de leur clientèle.

Tableau 12
Infractions relatives à la conduite d'un véhicule, Québec, 2014 et 2015

Catégories d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2014a	2015p	Écart	2014a	2015p	Variation (en %)
Conduite avec facultés affaiblies	14 742	14 800	58	179,5	179,1	-0,2
Délit de fuite	23 954	22 633	-1 321	291,6	273,9	-6,1
Autres	2 862	2 808	-54	34,8	34,0	-2,5
Total	41 558	40 241	-1 317	505,9	487,0	-3,7

a : Données actualisées p : Données provisoires

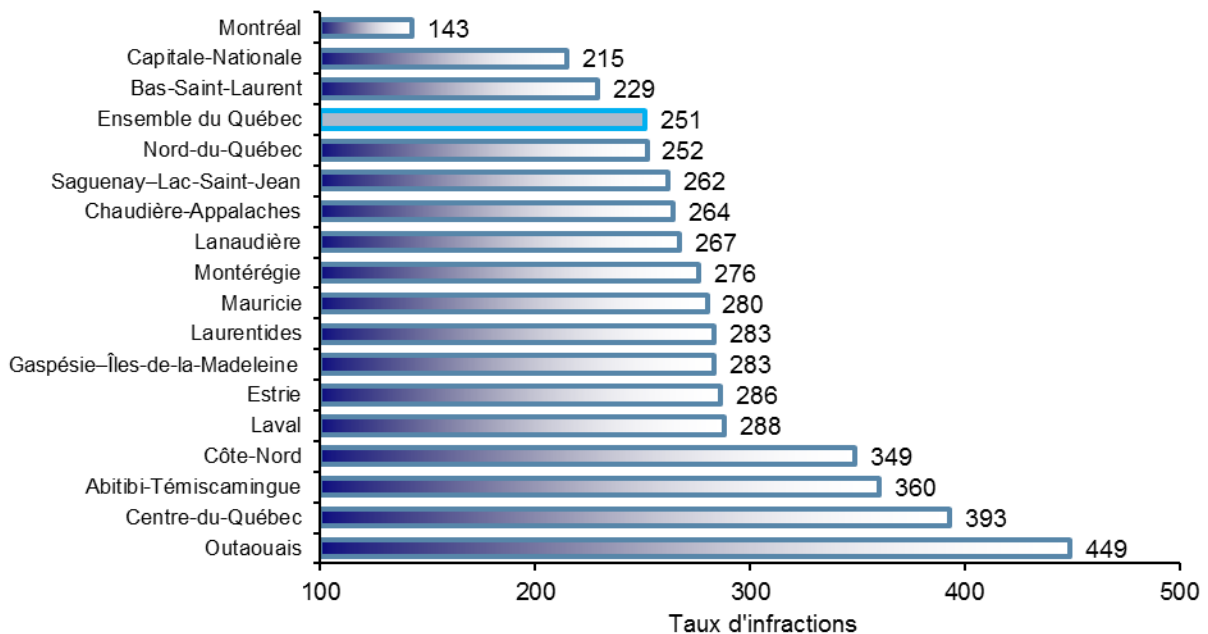
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.5 Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants

Aucune tendance particulière ne se dégage lorsqu'on analyse l'évolution, ces dernières années, des taux d'infractions relatives à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCIDAS). La statistique policière de ce type de criminalité, loin d'être le portrait d'un phénomène, doit en partie être interprétée comme le reflet des opérations visant à contrer la production, le trafic et la distribution des différentes drogues sur le territoire québécois. En observant les taux d'infractions des régions administratives, il est intéressant de noter que l'Outaouais se démarque avec un taux de 78,9 % supérieur à la moyenne provinciale, soit 449 comparativement à 251. Les régions de Montréal (143) et de la Capitale-Nationale (215) affichent les taux d'infractions les plus bas de la province.

Graphique 19

Taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, régions du Québec, 2015p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Chaque année, les infractions relatives au cannabis constituent la majorité des délits relatifs aux drogues et autres substances. On observe, en 2015, une diminution notable de 1 734 infractions dans cette catégorie de délits. Cette baisse est attribuable aux dossiers liés à la culture et à la possession de cannabis aux fins de trafic. Inversement, on observe, depuis quelques années, une légère hausse des infractions relatives à la méthamphétamine.

Tableau 13
Infractions relatives aux drogues et autres substances, Québec, 2014 et 2015

Catégorie d'infractions	Nombre		
	2014a	2015p	Écart
Cannabis	15 062	13 328	-1 734
Autres infractions à la LRCDas	155	127	-28
Crack	533	527	-6
Héroïne	80	62	-18
Cocaïne	2 036	2 066	30
Ecstasy	95	117	22
Autres stupéfiants	1 939	2 209	270
Méthamphétamine	2 042	2 315	273
Total	21 942	20 751	-1 191

a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

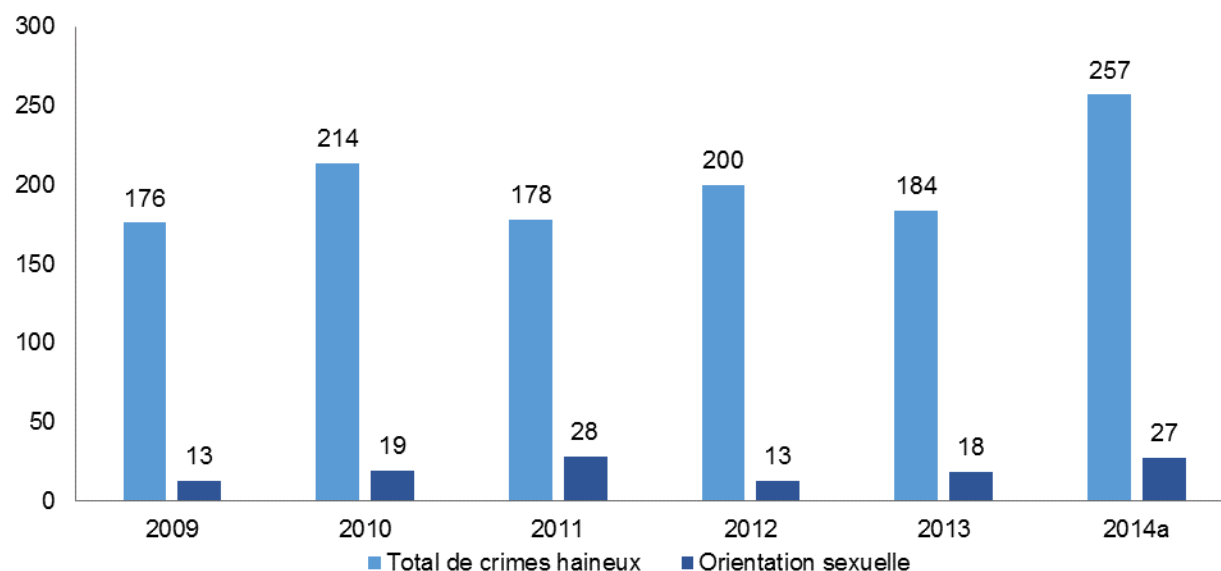
Chapitre 3 : Les crimes haineux

Un crime motivé par la haine désigne « une infraction criminelle motivée par la haine de la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire »¹³. Ce marqueur fait partie des microdonnées du programme DUC 2.2 et est comptabilisé de façon systématique par la majorité des corps de police du Québec depuis 2009. Toutefois, considérant qu'il peut être complexe d'établir le caractère haineux d'un délit, un processus de vérification supplémentaire est nécessaire. De ce fait, les statistiques présentées dans cette section font référence aux données actualisées de 2009 à 2014, les données 2015 étant en cours de révision.

Bien que souvent médiatisés, les crimes haineux restent peu nombreux dans la province, le nombre d'infractions étant relativement constant depuis 2009, avec en moyenne 190 délits par année. Néanmoins, on note une fluctuation à la hausse en 2014, avec 73 infractions de plus que l'année précédente.

Graphique 20

Nombre total de crimes haineux et de crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle¹⁴, Québec, 2009 à 2014



a : Données actualisées

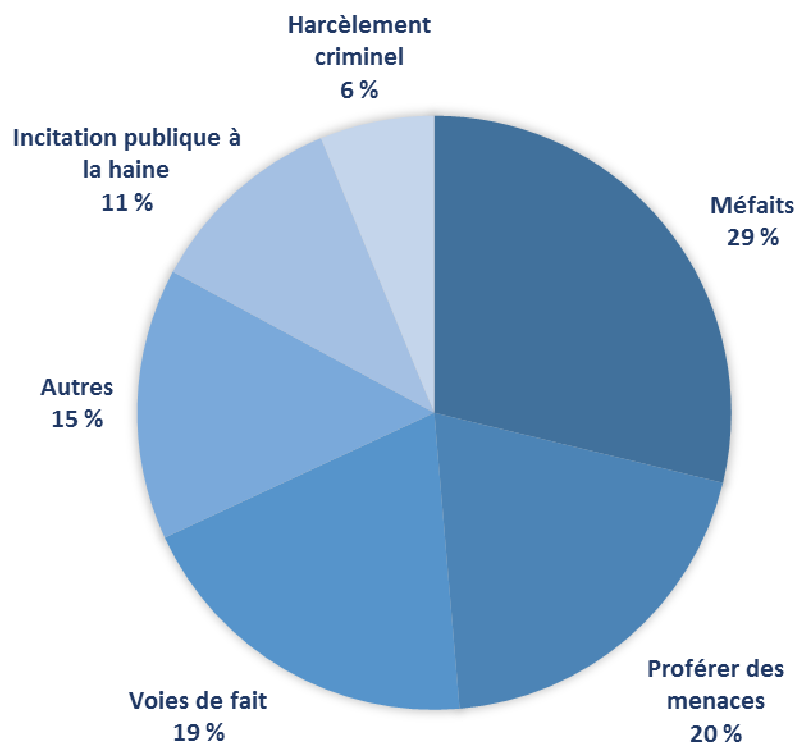
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

13. Cette définition a été adoptée en 2004 par le Comité des informations et statistiques policières de l'Association canadienne des chefs de police.

14. La diffusion des statistiques sur les crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle répond à l'un des engagements du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016. Chaque année, ce type d'infractions représente en moyenne 10 % des crimes haineux.

Le graphique suivant illustre la répartition, en 2014, des crimes haineux au regard du type d'infractions déclarées. Près du tiers des infractions sont des méfaits (29%). Suivent les menaces (20 %) et les voies de fait (19 %).

Graphique 21
Répartition des infractions relatives aux crimes haineux, Québec, 2014a



a : Données actualisées

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Comme c'est démontré dans le tableau ci-dessous, l'augmentation observée en 2014 touche principalement les crimes motivés par la haine de la religion, qui ont devancé ceux motivés par la haine de la race ou de l'ethnie.

Tableau 14
Types de crimes haineux, Québec, 2013 et 2014

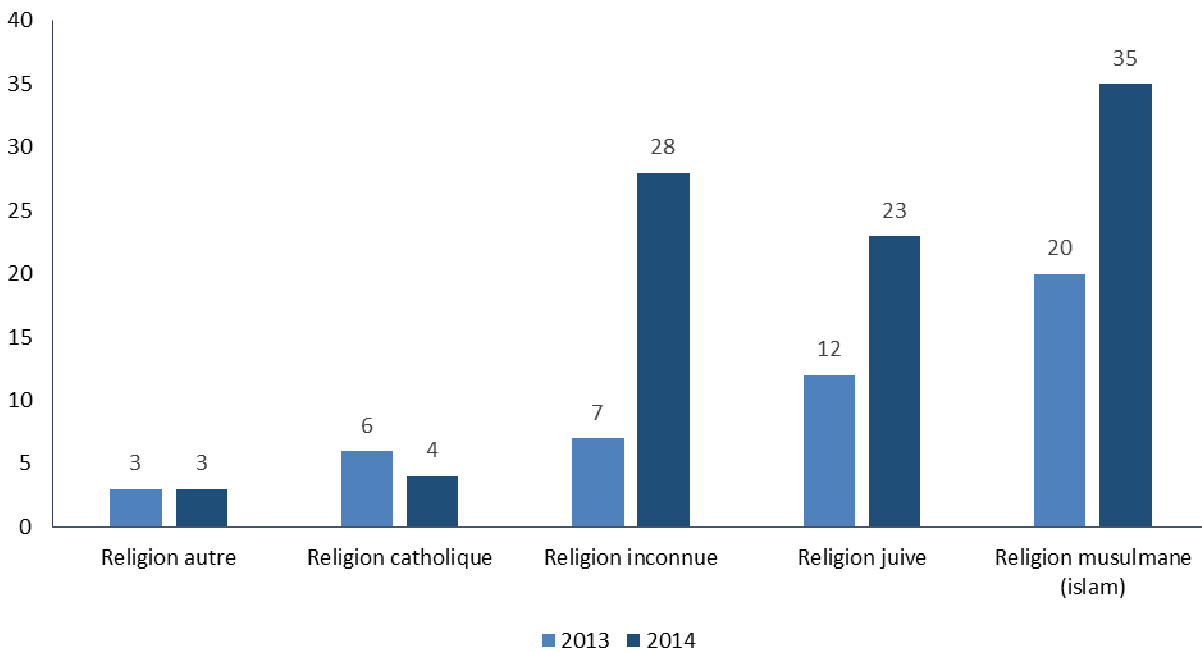
Types de crimes haineux	2013	2014a	Écart
Âge	1	3	2
Autre facteur semblable (ex. : motivation politique)	28	25	-3
Déficience mentale ou physique	3	5	2
Inconnu	8	12	4
Langue	7	5	-2
Orientation sexuelle	18	27	9
Race ou ethnie	68	80	12
Religion	48	93	45
Sexe	3	7	4
Total	184	257	73

a : Données actualisées

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Dans cette catégorie, on observe un accroissement des crimes motivés par la haine des religions musulmane (+15) et juive (+11). Par contre, il faut être prudent considérant que la religion visée reste inconnue dans 30 % des événements. Des crimes motivés par la haine de la religion (toutes religions confondues) ont été déclarés dans 41 municipalités de la province en 2014. Cependant, la majorité d'entre eux ont été perpétrés dans les grandes villes comme Sherbrooke, Laval et Québec. La ville de Montréal est en tête de liste, où près de 40 % des crimes motivés par la haine de la religion ont été commis.

Graphique 22
Crimes haineux envers la religion, Québec, 2013 et 2014a



a : Données actualisées

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Annexe 1 – Les catégories d’infractions au Code criminel

Infractions contre la personne :

Homicide¹⁵, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait¹⁶, agression sexuelle, autres infractions d’ordre sexuel, proxénétisme, enlèvement ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.

Infractions contre la propriété :

Crime d’incendie, introduction par effraction, vol d’un véhicule à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.

Autres infractions au Code criminel :

Prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infractions contre l’administration de la loi et de la justice¹⁷, actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite¹⁸, activités liées au terrorisme et autres crimes¹⁹.

Infractions relatives à la conduite d’un véhicule :

Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite d’un véhicule²⁰.

Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants :

(Loi réglementant certaines drogues et autres substances)

Possession, trafic, possession aux fins de trafic, d’importation et d’exportation, production, ordonnances médicales, autres infractions à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et certaines infractions à la Loi sur les aliments et drogues.

15. L’homicide est non seulement le crime le plus grave, mais également celui dont les données policières sont les plus fiables. Ainsi, cette infraction est souvent utilisée comme indicateur de l’évolution de la criminalité, plus précisément en tant que puissante mesure du niveau de violence d’une société et de détresse sociale (Ouimet, 2005).

16. Les voies de faits consistent à utiliser la force ou à menacer d’utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Les voies de fait de niveau 1 sont moins susceptibles de causer des blessures. Les voies de fait de niveau 2 sont commises avec une arme ou causent des lésions corporelles. Les voies de fait de niveau 3 blessent, mutilent, défigurent la victime ou mettent sa vie en danger.

17. Les infractions contre l’administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres, les infractions aux règles de liberté sous caution, le manquement aux conditions de probation, l’évasion d’une garde légale, l’entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, le défaut de comparaître et la liberté illégale d’un détenu.

18. Les actes contraires aux bonnes mœurs ou l’inconduite regroupent, entre autres, l’action indécente, le fait de troubler la paix, la production, la distribution et la possession de pornographie juvénile, l’intrusion de nuit et la nuisance publique.

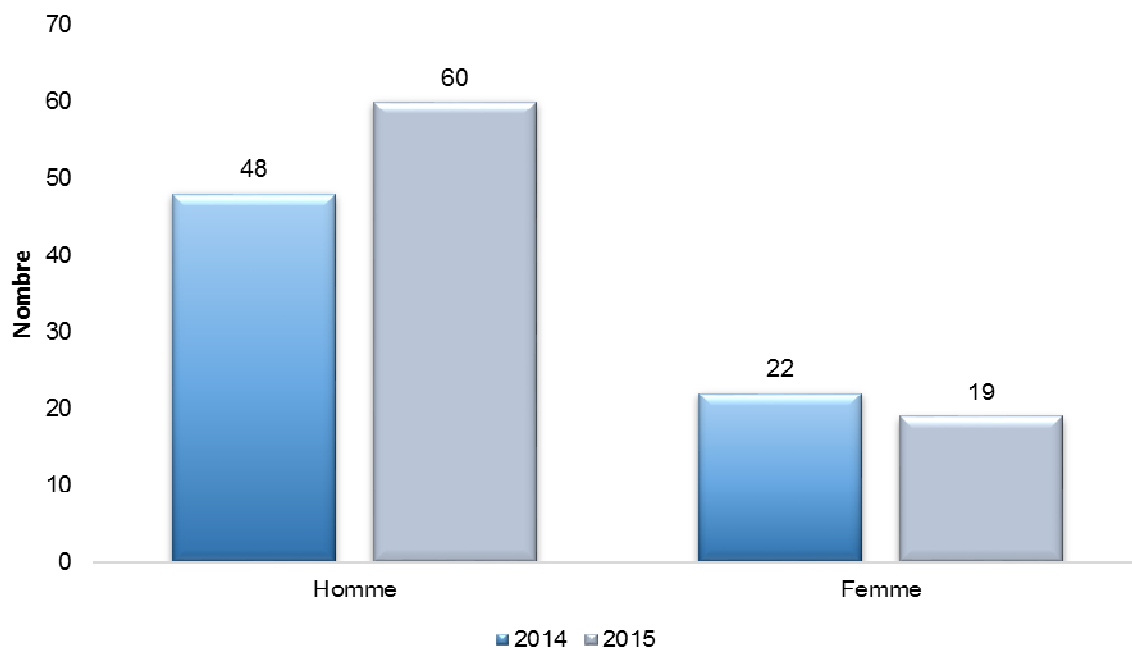
19. Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres la monnaie contrefaite, les jeux et paris, les infractions contre l’ordre public, les infractions ou les activités au profit d’une organisation criminelle et le recyclage des produits de la criminalité.

20. Les autres infractions relatives à la conduite d’un véhicule regroupent, entre autres la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d’un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d’haleine.

Annexe 2 – Les graphiques complémentaires sur les homicides

Graphique 23

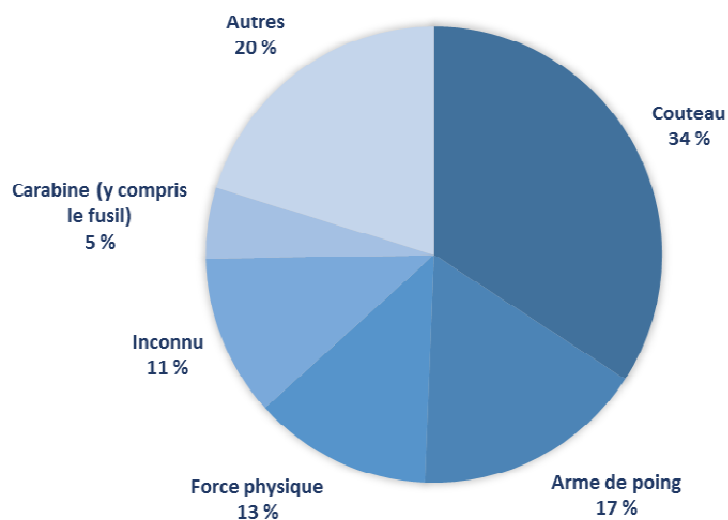
Répartition selon le sexe des victimes d'homicides, Québec, 2014a et 2015p



a : Données actualisées p : Données provisoires

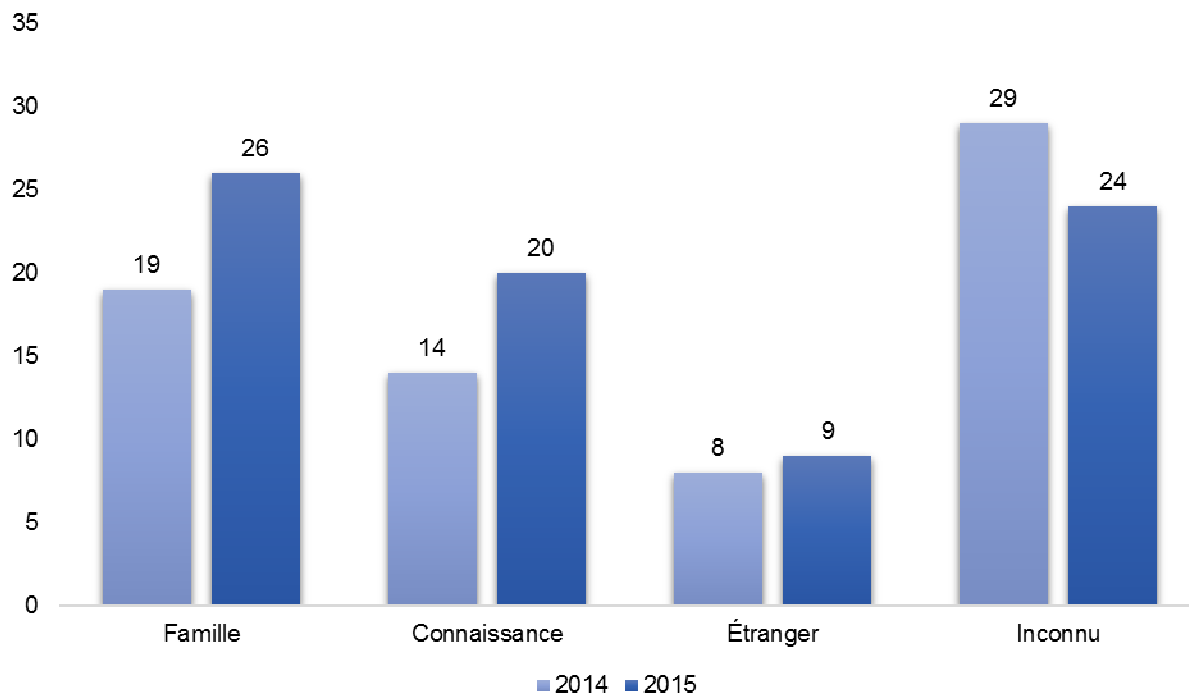
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Graphique 24
Répartition selon le type d'arme ayant causé des blessures, 2015p



p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Graphique 25
Répartition selon le lien entre la victime et l'auteur présumé, Québec, 2014a et 2015p



a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Références

OUIMET, Marc (2015). *Les causes du crime*. Québec. Les presses de l'Université Laval.

PERREAUULT, Samuel, et Shannon BRENNAN (2010). *La victimisation criminelle au Canada, 2009*. Juristat. Vol. 30, n° 2. Statistique Canada. No. 85-002-X.

WALLACE, Marnie et autres (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. Statistique Canada. N° 85-004-X.

PERREAUULT, Samuel (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. Juristat. Statistique Canada. No. 85-002-X.

CUSSON, Maurice (2010). *La Criminologie*, 6^e éd. Hachette.

STATISTIQUE CANADA (2009). *Les fraudes contre les entreprises au Canada*. N° 85-571-X.

TARDIF, François (2015). *Les infractions et les sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier 2005-2014*. Société de l'assurance automobile du Québec.

OUIMET, Marc (2005). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. Québec : IQRC – Presses de l'Université Laval.

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Linda Veillette
Analyse : Mathieu Giguère
Collaboration : Hugo Parent
Traitement des données : Tho Thanh Ly

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

Courriel : infocom@msp.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 646-6777, poste 60122
Télécopieur : 418 646-3564

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-76978-1 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2016

Tous les droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.